

IGAS

Rapport d'activité 2017

L'IGAS en bref

Inspection générale interministérielle du secteur social, l'IGAS réalise des missions de contrôle, d'audit et d'évaluation, conseille les pouvoirs publics et apporte son concours à la conception et à la conduite de réformes.

Elle intervient à la demande des ministres ou du Premier ministre, mais aussi sur la base de son programme d'activité.

Elle traite de sujets touchant à la vie de tous les citoyens : emploi, travail et formation professionnelle, santé, insertion sociale, systèmes de protection sociale.

Les chiffres clés 2017 :

- 184 missions
- 158 personnes, dont 133 membres « inspectants »



La Tour Mirabeau (au 1^{er} plan), sur les quais de Seine, où l'IGAS occupe deux niveaux.

Entretien avec Nathalie Destais, cheffe de l'Inspection générale des affaires sociales

Quels ont été les traits marquants de l'activité de l'IGAS en 2017 ?

L'année 2017 a été une année **particulièrement dense** avec plus de 180 missions engagées. Elles reflètent les différentes finalités des interventions de l'IGAS : **évaluer** (37 % des missions - c'est le sous-ensemble le plus important), **contrôler** la conformité d'une situation aux normes en vigueur (22 % des missions), **éclairer - expertiser - préfigurer** des projets de réformes (28 % des missions, cet ensemble connaissant une forte hausse en lien avec le programme de réformes du gouvernement), enfin **accompagner les changements** auprès des services ou établissements qui les portent (13 % des missions, souvent sous forme d'appui opérationnel).



La répartition sectorielle de ces travaux est relativement stable : la santé reste le premier champ d'investigations (41 % des missions) à la fois sous l'angle du contrôle, de l'évaluation et de l'appui aux structures opérationnelles (y compris parfois sous forme d'administration provisoire d'établissements de santé en difficulté) ; les secteurs de la **cohésion sociale** (enfance, handicap, grand âge, insertion) et de la **protection sociale** (grandes institutions et réglementations de l'assurance maladie, de la politique familiale, des retraites, de l'assurance chômage, avec les enjeux de financement qui s'y rattachent) se partagent à égalité un peu plus du tiers (35 %) des missions réalisées, cependant que les politiques du **travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** ont mobilisé près d'un quart des missions.

À noter : le suivi statistique de notre activité a fait l'objet en 2017 de quelques ajustements méthodologiques afin de mieux prendre en compte le périmètre intersectoriel de nombreuses missions et de faire mieux apparaître la nature réelle des interventions. Cela limite donc la comparabilité des chiffres avec ceux des années précédentes.

Ce volume d'activité important est le signe à la fois de **l'intensité de l'action publique**, des **défis à relever** dans le champ des politiques sociales et de la **confiance accordée** à l'Inspection générale des affaires sociales. Cette confiance nous oblige. Elle est liée aux caractéristiques de l'IGAS : sa capacité d'expertise technique conjuguée à sa bonne connaissance de l'environnement et de l'histoire des questions sociales ; la compréhension des enjeux propres à l'organisation de la solidarité face aux vulnérabilités individuelles ou collectives ; une approche globale de la qualité de l'action publique (au sens de sa pertinence, de sa lisibilité, de son efficience) ; la diversité des origines et parcours professionnels des inspecteurs ; enfin, sa souplesse d'organisation qui permet d'intervenir rapidement pour enquêter sur un dysfonctionnement, évaluer une situation, proposer des scénarios de réforme ou appuyer d'autres services à des moments clés.

Depuis votre arrivée fin avril 2017, à quels enjeux avez-vous été particulièrement attentive ?

Quelles ont été les évolutions engagées au sein du service ?

L'équipe de direction de l'IGAS, aux côtés des membres du service, est attachée à garantir durablement les conditions d'une inspection générale **respectée pour ses compétences et son éthique professionnelle, riche et diverse dans ses ressources humaines, moderne** dans ses outils comme dans ses modalités d'organisation, **et contribuant activement aux processus de décision et de réforme** de l'action publique.

Nous sommes attentifs à protéger et garantir à la fois **l'indépendance et la qualité de ses travaux**, car **l'une ne va pas sans l'autre** : l'indépendance d'analyse, de jugement et de proposition doit avoir pour contrepartie une solide éthique professionnelle et des processus qualité crédibles au sein du service ; en sens inverse, l'autorité des travaux de l'IGAS repose sur l'indépendance reconnue de ses analyses et recommandations.

Cette indépendance est indispensable à nos ministres : elle garantit leur bonne information, elle leur donne une capacité d'arbitrage en connaissance de cause, elle leur permet d'appréhender de manière quelque peu apaisée des situations de crise qui peuvent soulever beaucoup d'émotion et voir s'affronter des visions différentes.

C'est dans cet esprit que nous avons entrepris en 2017 deux exercices complémentaires, qui ont abouti au premier semestre 2018 : d'une part, le renforcement du dispositif de déontologie de l'IGAS (dans le cadre juridique national adopté en 2016-2017) ; d'autre part, la formalisation et l'actualisation de règles institutionnelles, claires et partagées, relatives à la conduite des missions - sans nier pour autant la responsabilité des inspecteurs et leurs capacités d'adaptation aux spécificités des missions.

La déontologie n'est pas une préoccupation nouvelle à l'IGAS (cela fait longtemps qu'un message est systématiquement adressé aux inspecteurs pressentis pour une mission afin de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts), mais nous avons voulu renforcer notre vigilance collective autour de la prévention des conflits d'intérêts : mise en place des déclarations d'intérêts ; élaboration d'une charte de déontologie, rendue publique ; constitution et installation d'un collège de déontologie qui pourra apporter ses avis et conseils à tout membre du service.

L'enjeu pour l'IGAS est de pouvoir concilier les garanties d'indépendance et d'impartialité que nous devons apporter avec la nécessaire mobilisation des expériences et expertises acquises par chaque inspecteur au cours de son parcours professionnel. C'est pourquoi la prévention des conflits d'intérêts suppose, au-delà de procédures robustes, un questionnement et un dialogue continu avec les inspecteurs.

Je suis par ailleurs sensible à **la dimension démocratique de nos travaux**. Si certains d'entre eux ont un caractère confidentiel (en raison des données de vie privée légalement protégées, ou du temps nécessaire à la maturation des décisions, qu'il faut aussi respecter), de nombreux rapports contribuent, par leurs diagnostics et propositions, par leur capacité de déchiffrement de sujets complexes, au débat public et à l'information de « l'honnête homme ». Cela contribue à la confiance que les citoyens peuvent avoir dans les institutions démocratiques et dans l'action publique. C'est pourquoi, en accord avec les ministres commanditaires, une proportion croissante des rapports de l'IGAS est aujourd'hui mise en ligne. L'évolution du nombre de consultations du site internet de l'IGAS en 2017 (+25 %) et en 2018 témoigne de l'intérêt porté à ces travaux.

Enfin, nous devons entendre ce que les personnes concernées ont à nous dire. C'est aussi un enjeu démocratique. L'affirmation de la voix des usagers est une tendance forte des dernières décennies : dans le champ de la santé, les malades ont fait irruption sur la scène publique avec le SIDA ; la reconnaissance des droits des personnes handicapées a de même changé la manière de concevoir l'action publique dans ce domaine. Mais il reste une distance importante entre les « ordonnateurs » des politiques publiques et les populations auxquelles elles s'adressent. C'est donc une nouvelle réalité et une nouvelle exigence pour l'Inspection générale : **savoir aller au-devant des usagers**, savoir les écouter et comprendre leurs perceptions, savoir relayer leur parole, leurs attentes ; particulièrement lorsqu'il s'agit de publics fragiles. C'est ce qui a déjà fait la force de nos travaux sur des sujets délicats comme les personnes transsexuelles, la prise en charge de l'interruption volontaire de grossesse, l'accès des chômeurs à une meilleure qualification, l'accès des personnes handicapées à l'emploi, ou encore la fin de vie.

C'est un sujet que nous avons approfondi à l'occasion d'un séminaire tenu en avril 2018, en lien avec le 50^{ème} anniversaire de l'IGAS, auquel nous avons associé plusieurs organismes d'audit et d'évaluation équivalents d'autres pays (Angleterre, Norvège, Finlande, Allemagne et Portugal), eux aussi confrontés à la complexité des politiques sociales et à la nécessité de la dépasser pour parler au citoyen et entendre celui-ci.

Vous évoquiez les règles et principes essentiels dans la conduite des missions. Pouvez-vous en dire quelques mots ?

Le renforcement continu des garanties de qualité de nos pratiques professionnelles, engagé depuis de nombreuses années, doit rester une priorité. **La collégialité des procédures** y contribue de manière essentielle. À cet égard, le rôle des comités des pairs (en appui aux missions) et celui des collèges sectoriels (pour la veille professionnelle sur les principaux débats et changements dans nos secteurs) sont très importants, de même que l'ensemble des **partages d'expertise** au sein du service et notre système de relecteurs-référents.

En nous appuyant sur les réflexions déjà menées au cours des années antérieures, nous avons formalisé un document interne portant sur la conduite des missions, les responsabilités des inspecteurs et le rôle des instances collégiales de l'Inspection générale. Ce document réaffirme et explicite les engagements que prend tout inspecteur envers le commanditaire, envers ses collègues de mission, envers l'Inspection générale comme institution, envers les organismes contrôlés ou évalués, et plus largement les parties prenantes des politiques publiques et les citoyens.

Nous exprimons ainsi **des valeurs partagées** qui, par-delà la diversité des missions et des membres de l'IGAS, contribuent à définir **notre éthique professionnelle commune**.

Celle-ci implique notamment des questionnements approfondis, une analyse circonstanciée des situations, l'objectivation des constats, la prise en compte des différents points de vue et une argumentation rigoureuse. Elle implique de **faire droit à la complexité des sujets**, tout en écrivant dans une optique **d'aide à la décision** et en recherchant **les solutions les plus justes et opérationnelles possibles**. Cette éthique professionnelle inclut enfin, bien sûr, courtoisie, pondération et respect des personnes, dans les entretiens comme dans les écrits.

Mais beaucoup se joue dans la bonne gestion du temps des missions, qui relève en partie du dialogue entre l'IGAS et ses commanditaires : l'enjeu est d'accorder le temps nécessaire à l'approfondissement des analyses, à la concertation parfois avec les parties prenantes, tout en inscrivant la mission dans un calendrier décisionnel qui comporte ses propres contraintes.

En quoi un rapport de l'IGAS peut-il éclairer la décision publique ?

La contribution d'une mission de l'IGAS aux décisions publiques passe d'abord, à mon sens, par la **qualité des diagnostics** qui sont posés. Avec des investigations sur pièces et sur place et de nombreux entretiens, nous pouvons présenter la réalité d'une situation dans un établissement, apprécier le service rendu au regard des objectifs assignés, rendre compte de disparités de pratiques sur un territoire, etc. Cela contribue à donner aux décideurs publics une analyse solide et fine du contexte. Et lorsque nous sommes saisis conjointement avec d'autres corps de contrôle (c'est le cas de près d'un tiers de nos missions), la pluralité des approches est encore amplifiée et enrichit les analyses.

C'est ce que l'IGAS s'est efforcée de faire encore en 2017 sur des sujets aussi divers que les réseaux de soins, l'extension de l'indemnisation chômage aux travailleurs indépendants, les indemnités journalières, l'accompagnement éducatif des jeunes sourds et des jeunes aveugles, la mise en œuvre du compte personnel de formation, l'utilisation des produits phytosanitaires, la mise en place du tiers-payant pour les soins de ville, ou la chirurgie de l'obésité.

Ensuite, les rapports de l'IGAS formulent généralement des **recommandations**, visant à faire évoluer un cadre réglementaire, à infléchir une stratégie, etc. Identifier les risques et les conditions de succès de telle ou telle réforme, ainsi que les transitions possibles, contribue à éclairer les décideurs. Parfois, ces perspectives sont présentées sous forme de **scénarios**, ce qui permet d'ouvrir plus largement les possibilités de choix, au-delà parfois de ce que les ministres pouvaient envisager au départ. Nous devons **ouvrir et éclairer les marges de choix** politiques et techniques.

Certains rapports débouchent rapidement sur des décisions. Dans d'autres cas, ils contribuent à une **maturation des esprits**, à des discussions avec les élus, avec les professionnels, les représentants d'usagers. Et arrive un moment où la décision est prête à être portée politiquement et mise en œuvre. Un inspecteur a ainsi parlé d'effet « rhizome » pour évoquer la lente propagation des conclusions de certains rapports, au cours des deux ou trois années suivant sa publication, au sein du milieu professionnel concerné, au point d'infléchir les pratiques et de contribuer à faire évoluer les raisonnements. Cela a été sensible par exemple dans les domaines du travail social et de la protection de l'enfance.

L'éclairage apporté par l'IGAS ne passe pas seulement par des rapports. Régulièrement sollicitée en appui, l'équipe missionnée apporte alors son expertise et sa capacité de coordination dans la cadre du **pilotage d'une réforme** ; on peut citer par exemple la réforme du droit du travail, la sécurité sociale des travailleurs indépendants, la transformation du système de santé, ou la lutte contre la pauvreté.

Fin 2017, l'IGAS a fêté ses 50 ans. Quel a été son apport aux politiques sociales au cours de ces cinq décennies ?

La première chose que l'on peut relever, c'est que l'IGAS n'est pas née n'importe quand. **1967**, c'est l'année des ordonnances Jeanneney qui ont réorganisé le régime général de la sécurité sociale par la séparation financière des risques santé, vieillesse et famille, et créé les caisses nationales que nous connaissons aujourd'hui ; un mouvement irréversible s'accomplissait parallèlement, visant à l'universalisation progressive des couvertures sociales. 1967, c'est aussi l'année de la création de l'ANPE, qui traduit alors la montée des préoccupations de régulation du marché du travail et d'accès à l'emploi. Enfin 1967, c'est quelques années après le rapport Laroque sur les « politiques de la vieillesse », qui devait transformer durablement la place des « seniors » dans notre société et notre modèle social.

Lorsqu'on se reporte à la presse de l'époque, on s'aperçoit que les questions qui faisaient alors débat n'ont rien perdu de leur actualité : on discutait déjà de la place des partenaires sociaux, de la maîtrise des dépenses de santé, de l'assiette de financement de la protection sociale, du rôle de l'État dans la régulation du marché du travail, de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

C'est donc dans ce contexte qu'a été créée l'IGAS, pour constituer **une grande inspection pluridisciplinaire et interministérielle**, permettant d'appréhender de façon décloisonnée les sujets sociaux, de réunir des experts des différents métiers, de concevoir avec les administrations concernées les transformations des politiques sociales, en préfigurer les modalités, en évaluer la mise en œuvre, et contrôler le bon usage des ressources publiques. **Ce projet reste au cœur de notre identité.**

Pendant ces 50 ans, les politiques sociales ont connu de puissantes transformations, qui se lisent dans leur étendue et dans la diversité des objectifs poursuivis, dans leur adaptation permanente aux mutations de la société et de l'économie, comme dans la progression des ressources publiques (et privées) qui y sont consacrées.

Les interventions de l'IGAS ont évolué en cohérence avec ces transformations. Nous nous sommes penchés de plus en plus sur les enjeux de maîtrise et de pertinence des dépenses et sur les services rendus en contrepartie - tout en restant attentifs à la spécificité de ces politiques qui, par-delà les réglementations et les dépenses, se rapportent à des histoires et des dynamiques humaines : il y est question de souffrance et de dignité, de projet individuel et d'action collective, d'émancipation, de vulnérabilité et de résilience, de risque et de réparation, de vie et de mort, d'éthique et d'équité.

L'IGAS a accompagné la montée de nouvelles préoccupations dans la société et dans les équipes ministérielles et les administrations : la sécurité sanitaire (on peut penser aux rapports sur le sang contaminé, l'hormone de croissance, le Mediator®, les essais cliniques, et à toutes les missions qui ont contribué à faire émerger puis à renforcer les fonctions de veille sanitaire et de vigilances) ; la qualité et la sécurité des soins (l'IGAS réalise de nombreuses missions visant à faire progresser la qualité et la sécurité des soins dans les établissements) ; l'individualisation des prises en charge en particulier médico-sociales et sociales ; la lutte contre la pauvreté et la désinsertion professionnelle ; la préservation de l'autonomie malgré le grand âge ou le handicap ; le statut des jeunes au regard de la protection sociale et de l'autonomie économique ; la protection de l'enfance et de l'adolescence ; la promotion d'approches plus préventives tant à l'égard de la maladie, de la perte d'emploi que de l'exclusion sociale. L'IGAS a ainsi été associée à de nombreuses grandes réformes autour de ces enjeux.

Elle a répondu aussi à la montée des préoccupations de simplification administrative et de réorganisation de l'action publique – en s'efforçant de répondre notamment à la recherche à la fois de proximité et d'économies d'échelle, qui ne sont pas aisées à concilier.

En 50 ans, l'IGAS a naturellement changé. Des compétences nouvelles se sont ajoutées, notamment, depuis 1996, une compétence de contrôle à l'égard des associations faisant appel à la générosité publique, dans un souci de transparence vis-à-vis des donateurs ; et depuis 2009 une compétence d'administration provisoire d'hôpitaux connaissant de graves difficultés. L'audit interne a été intégré en 2011 : initialement centré sur les aspects comptables et financiers, ses travaux se sont étendus tout en acclimatant au sein des administrations la démarche de maîtrise des risques. Surtout, l'Inspection générale a grandi et n'a cessé de se diversifier dans ses ressources humaines ; son expertise et son niveau d'exigence n'ont cessé de se renforcer ; ses procédures de travail se sont structurées. L'Inspection générale des affaires sociales continue de se renouveler, chaque jour ou presque, pour répondre au mieux aux enjeux portés par les politiques sociales.

SOMMAIRE

1 – L'IGAS en 2017

P.10

Éclairer la décision publique	p.10
Une organisation collégiale pour accompagner les missions	p.10
La déontologie à l'IGAS	p.13
Le service et le corps de l'IGAS	p.15
L'organigramme	p.18

2 – Les domaines d'activité de l'IGAS

P.19

184 missions en 2017	p.19
Cohésion sociale	p.20
Protection sociale	p.25
Santé	p.29
Travail – emploi – formation professionnelle	p.36

3 – Les métiers de l'IGAS

P.41

Évaluer	p.42
Éclairer	p.42
Contrôler	p.43
Accompagner le changement	p.43
Focus sur des compétences spécifiques de l'IGAS	p.44
• Appuyer et conseiller les responsables des structures du champ sanitaire et social	p.44
• Instruire les dossiers pré-disciplinaires des praticiens hospitaliers	p.45
• Accompagner les réseaux territoriaux dans leurs missions d'inspection contrôle	p.46
• Accompagner les administrations sociales dans la maîtrise des risques	p.47
• Sécuriser l'usage des fonds européens pour le compte de la Commission européenne	p.48

Annexe : La photo des 50 ans de l'IGAS

P.49

1 - L'IGAS EN 2017

Éclairer la décision publique

En 2017, l'IGAS a mené 184 missions qui ont contribué à éclairer la décision publique dans les domaines de la cohésion sociale (18 % des missions), de la protection sociale (17 %), de la santé (41 %), du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (24 %).

Inspection générale interministérielle, l'IGAS réalise des missions de contrôle, d'audit et d'évaluation, conseille les pouvoirs publics et apporte son concours à la conception et à la conduite de réformes.

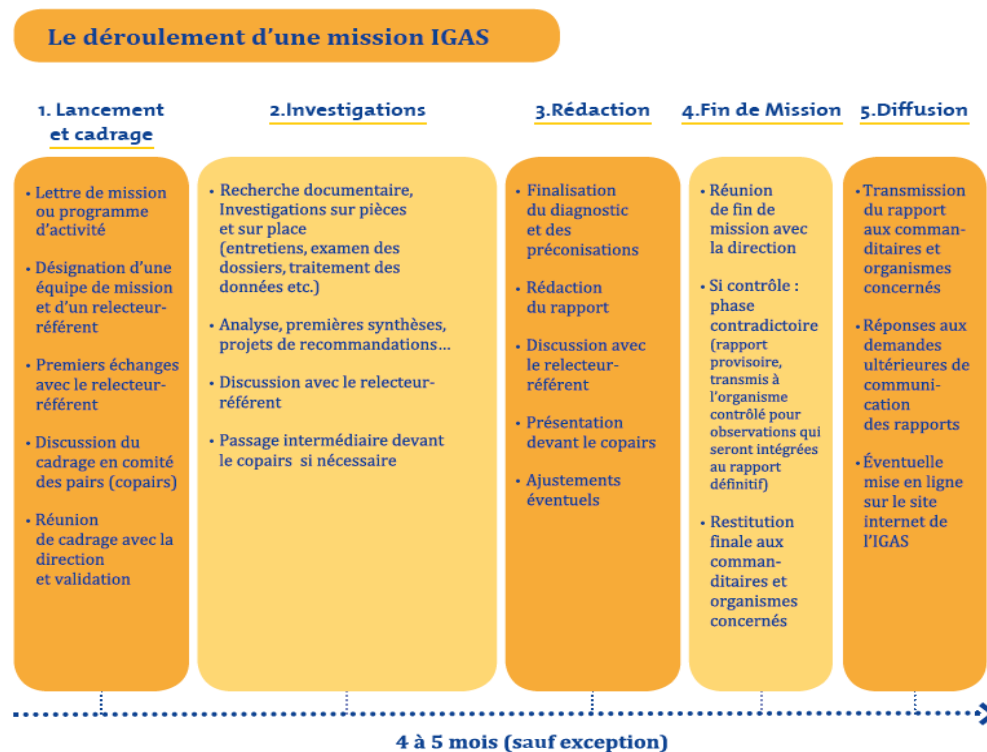
L'IGAS centre son intervention autour de quatre métiers : évaluer (37 %), éclairer (28 %), contrôler (22 %) et accompagner le changement (13 %).

Elle intervient à la demande des ministres (82 %), mais aussi sur la base de son programme d'activité (18 %).

39 % des missions ont été menées conjointement avec d'autres inspections (Inspection générale des finances [IGF], Inspection générale de l'administration [IGA] notamment ¹).

Une organisation collégiale pour accompagner les missions

Les grandes étapes d'une mission de l'IGAS sont schématisées ainsi :



¹Et aussi avec : Cegefi : Contrôle général économique et financier - CGA : Contrôle général des armées - CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable - Igac : Inspection générale des affaires culturelles - Igam : Inspection générale des affaires maritimes - IGAENR : Inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche - IGEN : Inspection générale de l'éducation nationale - IGJ : Inspection générale de la Justice - MNC : mission nationale de contrôle de la direction de la Sécurité sociale.

L'équipe de mission

Le chef de l'IGAS affecte les missions aux membres du service. Chaque équipe est constituée de deux à quatre personnes en moyenne, ayant des profils complémentaires, choisis en conciliant l'expérience et l'expertise acquises antérieurement avec l'exigence de prévention des conflits d'intérêts.

Ainsi, pour toute mission, l'inspecteur s'engage à ne pas se trouver dans une « *situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions* »² ; en cas de conflit ou de doute, la règle est celle du départ. Le nouveau cadre relatif à la déontologie des fonctionnaires est venu conforter ces pratiques (cf. 'La déontologie à l'IGAS' p.13).

Le cadrage

À l'issue d'une première phase exploratoire (contextualisation juridique, économique, budgétaire, sociale, sanitaire, prise de connaissance des travaux existants, analyse d'enjeux nouveaux, identification des contacts utiles et données à mobiliser, etc.), l'équipe précise le cadrage méthodologique et les étapes de la mission.

Les investigations

Les investigations durent d'un mois à six mois pour les plus longues (cas de certaines missions d'appui et d'évaluation au périmètre étendu) ; dans la majorité des cas, elles durent quatre à cinq mois. Les administrations provisoires dans le secteur hospitalier peuvent aller jusqu'à un an.

Les inspecteurs conduisent des investigations sur pièces et sur place. La loi garantit aux membres de l'IGAS un large accès à l'information pour l'exercice de leurs missions : ils ont libre accès à toutes les administrations de l'État et des collectivités publiques et à tous les services et établissements chargés de la mise en œuvre des politiques considérées. Ces acteurs sont tenus d'apporter leur concours et de fournir aux inspecteurs en mission toutes justifications, tous documents, logiciels et données utiles.

Les données de santé à caractère personnel qui peuvent être nécessaires à l'exercice d'une mission sont accessibles aux membres de l'IGAS ayant la qualité de médecin, auxquels incombe le respect du secret médical. L'obstacle au contrôle est sanctionné par la loi³.

Les observations sur le terrain et les entretiens avec les différents acteurs⁴ sont un principe fondamental des travaux de l'IGAS et une source majeure de valeur ajoutée.

Le rapport

Les missions donnent lieu à la production d'un rapport remis au(x) ministre(s) commanditaire(s), présentant les constats et les préconisations qui en découlent.

Les rapports de contrôle et d'audit sont soumis à une procédure contradictoire : le rapport provisoire est adressé aux organismes concernés. Leurs réponses, accompagnées des observations de la mission, sont intégrées dans le rapport définitif.

² [Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires](#)

³ [Art.43 de la loi n°96-314 du 12 avril 1996](#)

⁴ L'IGAS ne procède pas à des « auditions » qui donneraient lieu à procès-verbal signé par les intéressés (sauf cas particulier) : la mission s'entretient avec les acteurs afin d'orienter et de nourrir ses travaux d'investigation.

Les rapports de contrôle, quant à eux, font l'objet d'une procédure contradictoire avec les organismes concernés (sauf dans le cas de certaines enquêtes administratives).

Les inspecteurs, signataires de leur rapport

L'IGAS n'est ni une juridiction ni une autorité administrative indépendante : elle est un service administrativement placé sous l'autorité des ministres. Ses membres disposent néanmoins - au service de la meilleure information des ministres commanditaires - d'une totale indépendance quant à leurs analyses et préconisations ; leur responsabilité se matérialise par la signature individuelle des rapports qu'ils établissent.

La transmission des rapports aux ministres commanditaires et aux administrations et organismes concernés est assurée par le chef de service qui s'appuie sur les procédures collégiales garantissant la qualité et la pertinence des productions.

Le relecteur-référent et le comité des pairs, garants de la qualité des travaux

L'IGAS a mis en place une organisation collégiale, dont l'objectif est triple :

- accompagner et conseiller les inspecteurs dans leur travail quotidien ;
- veiller à la qualité des travaux ;
- créer une culture partagée.



Un relecteur-référent, désigné pour chaque mission, apporte aux inspecteurs ses conseils tout au long de la mission et assure une relecture de l'ensemble des documents de la mission.

Cinq comités des pairs d'une dizaine d'inspecteurs chacun veillent à la qualité des travaux : « copairs » cohésion sociale ; protection sociale ; santé ; travail/emploi/formation professionnelle, auxquels s'ajoute un comité spécialisé dans les missions d'appui/conseil aux établissements (hôpitaux essentiellement) ; ce dernier recouvre les missions d'appui temporaire aux directeurs, de médiation en cas de crise, de gestion de transition ou d'administration provisoire.

Le comité des pairs, directement en charge du processus qualité, accompagne chaque équipe qui rend compte de ses travaux au moins à deux étapes essentielles :

- **lors du « cadrage »**, à l'issue d'une première phase exploratoire : définition plus précise des objectifs, de la méthode et de l'échéancier de la mission. Une réunion de cadrage, en présence du chef de l'IGAS, valide ce programme ;
- **à la fin de la mission**, les inspecteurs présentent leurs principales conclusions et leur projet de rapport. Le comité des pairs et le relecteur-référent fournissent un avis sur sa qualité : construction, lisibilité, réponse aux attentes, caractère étayé des constats, cohérence et réalisme des recommandations, éléments de chiffrage, etc. Sur cette base, une réunion de fin de mission, organisée autour du chef de l'IGAS, valide le rapport final et établit la liste de ses destinataires.

Ce fonctionnement collégial permet une confrontation d'analyses au-delà de l'équipe investie et renforce la légitimité des conclusions apportées dans le rapport ; il est complémentaire de la signature individuelle des rapports et de l'indépendance de jugement des inspecteurs missionnés.

Les présidents des comités des pairs sont membres du comité exécutif de l'IGAS.

→ [Consulter la rubrique 'Méthodes' du site internet de l'IGAS](#)

La déontologie à l'IGAS

Un ensemble législatif et réglementaire récemment étoffé

[La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016](#) relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a renforcé et précisé les règles relatives :

- à la prévention des conflits d'intérêts,
- aux cumuls d'activité,
- au rôle du référent déontologue dans la fonction publique.

Ces dispositions ont été intégrées dans différents articles de la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) portant droits et obligations des fonctionnaires (art.25 à 30).

La charte de déontologie et le collège de déontologie de l'IGAS

L'IGAS est plus particulièrement attentive depuis une vingtaine d'années (le premier document « Repères sur la déontologie à l'attention des membres de l'IGAS » date de 1997) à la prévention des conflits d'intérêts, notamment dans l'affectation des missions aux inspecteurs.

Dans le cadre législatif et réglementaire révisé en 2016-2017, l'Inspection générale s'est dotée de deux nouveaux dispositifs :

- **La charte de déontologie de l'IGAS** ⁵. Cette charte rassemble, de manière synthétique, les règles et principes déontologiques que toute personne investie des missions de l'IGAS - quels que soient son statut et sa durée de présence dans le service - doit respecter.
- **Le collège de déontologie de l'IGAS** ⁶. Le collège apporte tout conseil utile au respect des obligations en vigueur et des principes déontologiques mentionnés dans la charte de déontologie de l'IGAS. Il participe à la diffusion de la culture de la déontologie au sein de l'IGAS. Le président du collège est M. Olivier Dord, professeur des universités en droit public.

⁵ [cf. décision du 29 janvier 2018](#)

⁶ [cf. arrêté du 29 janvier 2018](#)

Les principes rappelés par la charte de déontologie

La charte de déontologie de l'IGAS s'applique à l'ensemble des personnes en activité au sein de l'Inspection générale et chargées de réaliser ses missions (activités d'inspection, de contrôle, d'évaluation, d'audit ou d'appui-conseil).

Elle rappelle **le principe de responsabilité individuelle de l'inspecteur** : s'il appartient au chef de service de faire cesser tout conflit d'intérêts, chaque inspecteur est responsable personnellement de l'information, complète et sincère, qu'il doit apporter en la matière. Le conflit d'intérêts est défini, selon les termes de la loi de 2016, comme « *toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions* »⁷.

Cette charte a été adoptée à l'issue d'un processus de travail collectif, impliquant l'ensemble du service, en 2015-2017.

Les principes sont formulés selon les axes suivants :

- **indépendance, impartialité et professionnalisme,**
- **prévention des conflits d'intérêts,**
- **comportement dans l'exercice des fonctions,**
- **disponibilité pour les fonctions,**
- **expression publique.**

Concrètement, les membres de l'IGAS sont soumis aux obligations suivantes :

- **déposer sa déclaration d'intérêts,**
- **prévenir ou faire cesser toute situation de conflit d'intérêts,**
- **consacrer, comme tous les fonctionnaires, la totalité de son activité à l'IGAS.**

➔ [Consulter la rubrique 'Déontologie' du site internet de l'IGAS](#)

⁷ [Loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires](#)

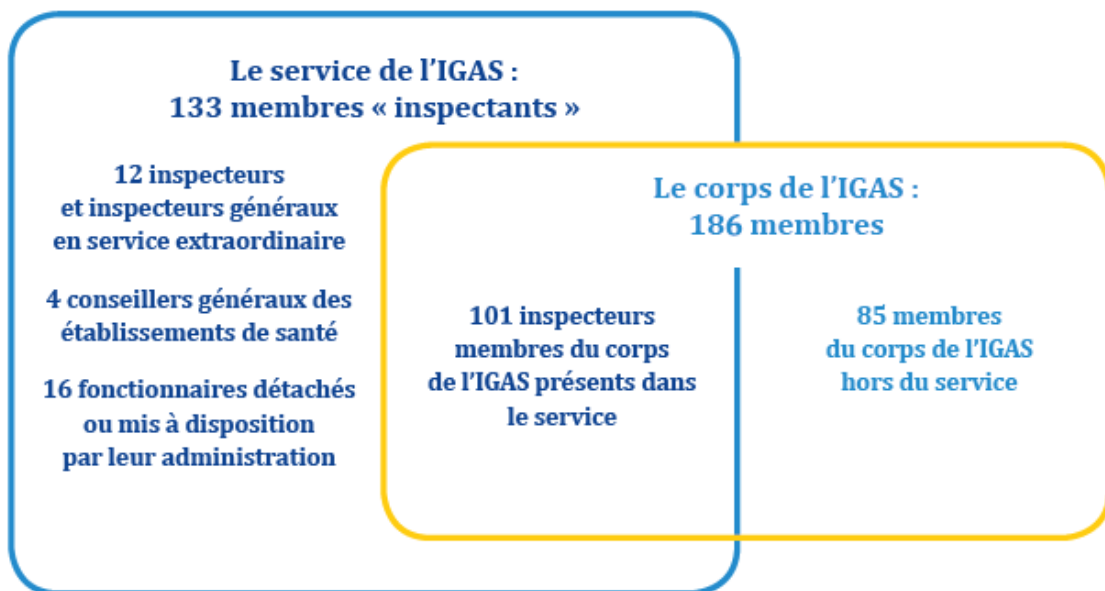
Le service et le corps de l'IGAS en 2017

L'Inspection générale des affaires sociales est à la fois un corps de hauts fonctionnaires, avec son statut propre, et un service d'inspection générale interministérielle.

L'essentiel des membres du service (76 %) appartient au corps de l'IGAS. 24 % sont des inspecteurs en service extraordinaire, des administrateurs civils détachés, des conseillers généraux des établissements de santé...

Par ailleurs, 45 % des membres du corps travaillent hors du service.

[cf. schéma ci-dessous au 31 décembre 2017].



- [Consulter la rubrique 'Acteurs' du site internet de l'IGAS](#)
- [Consulter la rubrique 'Recrutements' du site internet de l'IGAS](#)

Dans le corps : 186 membres

101 présents dans le service et 85 hors du service

Les membres du corps sont recrutés à la sortie de l'École nationale d'administration [ENA] (56 % des membres du corps en 2017) ou par voie interne à l'administration (notamment le mécanisme des « tours ») (cf. encadré ci-dessous).

Sur 186 membres du corps : 101 mènent des fonctions d'inspection au sein du service ; 85 exercent en dehors du service, essentiellement dans la sphère sociale publique.

43 % des membres du corps sont des femmes. L'âge moyen est de 49 ans et 9 mois.

Les modes d'intégration dans le corps de l'IGAS

1/ **A la sortie de l'ENA** (inspecteur de 2^e classe) : deux à quatre postes par an.
Après environ 3 années dans le service, les inspecteurs recrutés à la sortie de l'ENA partent en mobilité dans d'autres administrations ou organismes.

2/ **Pour les titulaires d'un diplôme de doctorat** (art -6-1 du statut du corps de l'IGAS) ;

3/ **Au tour 'fonctionnaire'** (inspecteur de 1^{ère} classe ou inspecteur général) ouvert, chaque année en moyenne, à deux inspecteurs et un inspecteur général.
Depuis 2015, 24 inspecteurs ont ainsi été intégrés.

4/ **Au tour 'gouvernement', sur décision du gouvernement** (comme dans d'autres grands corps de l'État) : un poste d'inspecteur général en moyenne chaque année ;

5/ **Pour les directeurs d'hôpitaux** réunissant certaines conditions (types d'emploi occupé et ancienneté) (art 9-1 du statut du corps de l'IGAS) ;

6/ **Pour certains militaires** (art. L4139-2 du code de la Défense)

7/ **Pour d'anciens directeurs d'administration centrale, fonctionnaires**, ayant occupé cette fonction pendant 5 ans au cours des 10 dernières années (deux emplois sur ce quota) ;

8/ Pour des membres 'inspectants' du service, après une période de 5 ans de **détachement ou de mise à disposition dans le corps**, à condition d'avoir fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle et s'ils apportent à l'IGAS une compétence ou une expertise particulière (deux intégrations depuis 2015).

Les candidatures sont soumises au comité de sélection de l'IGAS. Puis une liste de candidats sélectionnés est proposée aux ministres en charge des affaires sociales (à l'exception des voies 1/ et 4/).

➔ **Pour en savoir plus** : [Décret n° 2011-931 du 1er août 2011 portant statut particulier du corps de l'Inspection générale des affaires sociales](#)

Dans le service : 158 personnes

- 133 membres 'inspectants' aux profils variés

Au 31 décembre 2017, le service de l'IGAS compte 133 membres 'inspectants', quel que soit leur statut.

En dehors des membres du corps, l'IGAS recrute régulièrement, pour une durée limitée, des personnes exerçant des fonctions d'inspection (32 personnes en décembre 2017) (cf. encadré ci-dessous). À l'issue de ce détachement, d'une durée de deux à cinq ans suivant les cas, elles poursuivent leur carrière professionnelle hors du service de l'IGAS.

Parmi les membres 'inspectants' présents dans le service : des anciens élèves de l'ENA, des administrateurs civils, mais aussi des directeurs d'hôpitaux, des médecins, des pharmaciens, des ingénieurs, d'anciens militaires, des inspecteurs du travail...

Chaque année, des inspecteurs de l'IGAS quittent le service et d'autres y reviennent ou y entrent (selon les voies d'accès détaillées dans les encadrés [cf. p. précédente et ci-dessous]. Le 'turn-over' annuel est d'environ 30 % des membres 'inspectants'.

Près de 40 % des membres du service sont des femmes, soit un peu moins que dans le corps. L'âge moyen est de 51 ans et 9 mois.

Les voies d'entrée dans le service de l'IGAS

1/ Les inspecteurs et inspecteurs généraux en service extraordinaire (pour une durée de 5 ans) : 12 postes d'IGSE (dont 7 pour la fonction publique hospitalière), 6 postes d'ISE.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires réunissant certaines conditions d'âge et d'expériences professionnelles.

→ [Décret n° 95-860 du 27 juillet 1995 instituant les fonctions d'inspecteur et d'inspecteur général en service extraordinaire à l'IGAS, IGA, IGF](#)

2/ Les fonctionnaires d'un autre corps en activité dans le service de l'IGAS :

Les membres des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de Polytechnique, des corps de catégorie A de niveau comparable, les magistrats et les militaires ayant au moins le grade de colonel, peuvent être accueillis dans le service de l'IGAS en détachement, mise à disposition ou position normale d'activité (pour une période de deux à quatre ans, dans la limite maximale de cinq ans).

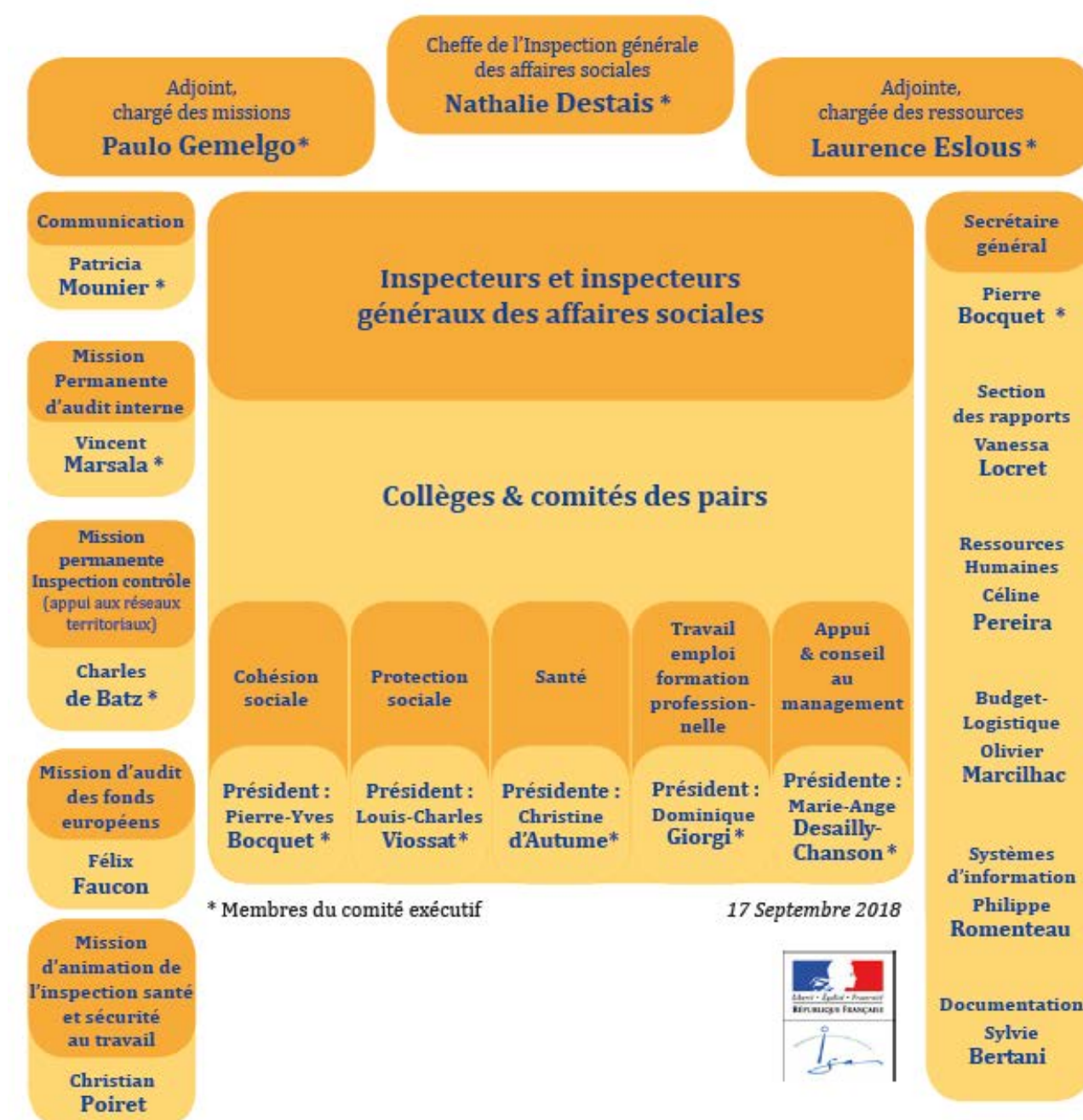
3/ Les conseils généraux des établissements de santé (CGES) sont en position de détachement sur le statut d'emploi des CGES (statut qui a été mis en extinction).

Ces candidatures sont soumises au comité de sélection de l'IGAS.

- 25 personnes en charge des fonctions supports

Section des rapports, systèmes d'information, documentation, budget-logistique, ressources humaines, communication : 25 personnes sont en charge de ces fonctions à l'IGAS.

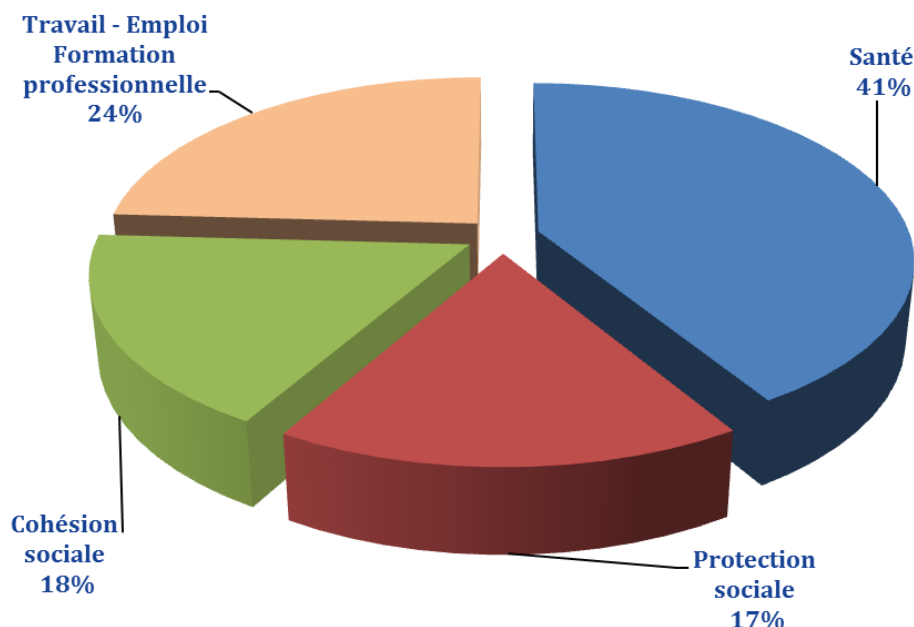
L'organigramme de l'IGAS (mi-septembre 2018)



→ [Consulter la rubrique 'Organigramme' du site internet de l'IGAS](#)

2 - LES DOMAINES D'ACTIVITE DE L'IGAS

184 missions en 2017



En 2017, l'IGAS a mené 184 missions. Regroupées par domaine d'activité principal⁸, les missions 'Santé' ont occupé 41 % de l'activité, les missions 'Travail-Emploi-Formation professionnelle' 24 %. Puis, viennent les missions 'Cohésion sociale' (18 %) et 'Protection sociale' (17 %). Ces missions donnent lieu, dans la plupart des cas, à un rapport.

→ [Consulter la rubrique 'Activité' du site internet de l'IGAS](#)

La transmission et la communication des rapports de l'IGAS

Les rapports sont transmis par le chef de l'IGAS au(x) ministre(s) commanditaire(s) et aux directions et organismes concernés.

Au-delà de cette première diffusion, les produits de l'IGAS sont des documents administratifs au sens du [Code des relations entre le public et l'administration de 2015](#) ; ils sont **communicables** dans les conditions prévues par ce texte.

Enfin, les rapports peuvent être **rendus publics sur le [site internet de l'IGAS](#)** et sur le site de la [Documentation française](#).

En 2017, 70 rapports ont été mis en ligne, totalisant 257 000 connexions (+ 25 %) sur le site de l'IGAS (360 000, y compris les connexions sur le site de la Documentation française).

De 2012 à 2017, 318 rapports de l'IGAS ont été publiés, totalisant près de 900 000 connexions (1,5million, y compris les connexions sur le site de la Documentation française).

⁸ Pour suivre au plus près l'activité, certaines missions au carrefour de plusieurs domaines (ex : santé au travail, emploi des personnes en situation de handicap) ont été décomptées dans chacun d'entre eux.

Cohésion sociale

Regroupées par domaine d'activité principal⁹, les missions 'Cohésion sociale' ont occupé 18 % de l'activité de l'IGAS en 2017. Ce champ comprend **les politiques en faveur des personnes vulnérables** – mineurs en danger, personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap ou d'exclusion sociale –, visant à la compensation de certaines situations individuelles et à l'accès aux droits sociaux et, plus généralement, **les politiques ayant pour objet de conforter ou restaurer la cohésion sociale**, entendue comme la capacité d'une société à faire vivre ensemble tous les citoyens.

Ce domaine se caractérise par **l'importance à la fois des compétences des collectivités territoriales et de l'intervention des associations**, amenant l'État à jouer un rôle de législateur et de stratégie et, plus rarement, d'acteur direct de la mise en œuvre des politiques.

Il est également marqué par **la forte dimension interministérielle** de ces politiques amenant fréquemment l'IGAS à intervenir conjointement avec d'autres inspections générales.

Une grande variété de missions, par leur nature et par leurs sujets

Ces missions visaient à ¹⁰ :

- éclairer les pouvoirs publics sur des enjeux du domaine,
- évaluer des politiques publiques ou des administrations chargées de les mettre en œuvre,
- accompagner le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre de ses réformes.

Dans plus de la moitié des cas, les missions portaient sur les politiques en direction des personnes vulnérables, qui forment le cœur du public des politiques de cohésion sociale. L'IGAS a ainsi traité :

- de la prise en charge **du handicap** et des politiques d'inclusion,
- de **l'enfance et des mineurs en danger**,
- de la **lutte contre la pauvreté**,
- des **personnes âgées**.

Les autres missions concernaient des politiques transversales en direction de publics spécifiques (les femmes, les habitants des quartiers de la politique de la ville, l'intégration des étrangers primo-arrivants) ou le fonctionnement de l'administration (audit de structures, réflexions sur l'organisation territoriale).

Un investissement important au service des réformes en cours

Parce que les membres de l'IGAS ont, par leur formation et leur parcours professionnel, une très bonne connaissance des politiques et des administrations du secteur social, le gouvernement s'appuie fréquemment sur l'Inspection générale pour concevoir et accompagner la mise en œuvre de ses priorités.

C'est ainsi que, en 2017, l'IGAS a été associée à plusieurs grands chantiers de l'exécutif, qu'elle a accompagné sous forme **de mission d'appui** :

- **aux administrations centrales** : ainsi pour la conception de la **stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022**, pour la préparation du plan de mobilisation nationale pour la **politique de la ville**, ou pour la préparation de la **stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes** ;

⁹ Pour suivre au plus près l'activité, certaines missions au carrefour de plusieurs domaines (ex : santé au travail, emploi des personnes en situation de handicap) ont été décomptées dans chacun d'entre eux.

¹⁰ Cf définitions des métiers de l'IGAS p. 41

- **à des personnalités** : l'IGAS a ainsi pu apporter son expertise à Alain Richard et Dominique Bur dans leur rapport sur **la maîtrise des dépenses locales**, la refonte de la fiscalité locale et le financement et la gestion des allocations individuelles de solidarité, et au député du Val-d'Oise Aurélien Taché dans son travail sur **la politique d'intégration des étrangers**.

Des rapports sur des questions délicates

Les politiques de cohésion sociale portent sur des **populations particulièrement fragiles ou des situations d'extrême urgence** : cette caractéristique se retrouve parmi les missions lancées par l'IGAS dans ce secteur en 2017. Ainsi, l'Inspection générale a été amenée à se pencher sur la **situation des migrants mineurs et non accompagnés**, dont le nombre est en nette progression depuis quelques années, et à réaliser une analyse approfondie de la façon **dont l'école, les services judiciaires et les professionnels de santé étaient intervenus auprès d'enfants ultérieurement victimes d'homicide de la main de leurs parents ou beaux-parents**.

La participation à la modernisation des politiques sociales

Chaque année, l'IGAS évalue des dispositifs ou des politiques dans le champ de la cohésion sociale. En 2017, il lui a ainsi été demandé de livrer une revue des **politiques d'accueil de la petite enfance**, d'évaluer les **schémas de tranquillité publique**, qui sont l'un des outils de la politique de la prévention de la délinquance, ou encore de s'intéresser au **financement du logement intermédiaire**. Elle a également accompagné la réflexion de la députée de l'Isère Joëlle Huilier sur le « baluchonnage », qui est un dispositif québécois **d'aide aux aidants de personnes âgées**.

L'IGAS auprès des administrations du secteur social

En 2017, l'IGAS a poursuivi son investissement auprès des services du ministère, en réalisant **l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement de deux directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale**, et en réalisant une mission sur la situation et le positionnement de l'encadrement intermédiaire dans les directions départementales interministérielles.

Au-delà de l'organisation du ministère, il lui a également été demandé de se pencher sur **l'avenir des instituts nationaux des jeunes aveugles et des jeunes sourds**, et sur le **centre national de relais 114**, structure qui gère un numéro téléphonique d'urgence destiné aux personnes sourdes et malentendantes.

La valorisation des travaux réalisés

Enfin, parce que la diversité de ses missions comme de ses approches (entre l'évaluation, le contrôle, la mission d'appui...) permet à l'IGAS d'avoir un regard particulièrement averti sur les politiques sociales, il entre également dans ses priorités de capitaliser ce savoir, afin qu'il puisse irriguer ses travaux futurs, mais aussi ceux des autres services et acteurs du secteur.

C'est ainsi qu'en 2017 l'Inspection générale a présenté une synthèse de ses travaux sur le **contrôle d'organismes faisant appel à la générosité publique**, et qu'elle a lancé un travail de capitalisation sur **les enjeux de l'accompagnement social** à travers ses rapports récents.

Les rapports ‘Cohésion sociale’ mis en ligne ¹¹

- **Rapport de la mission bipartite de réflexion sur les mineurs non accompagnés**
Bénédicte JACQUEY - Conjoint IGA – IGJ – Assemblée des départements de France –
Conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle et de l’Oise
> [Lire le rapport](#)
- **Le mode de financement de l’insertion professionnelle des travailleurs handicapés**
Christine BRANCHU et Bruno DROLEZ – Conjoint IGF
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
> [Lire le communiqué ministres](#)
- **Appel à la générosité publique : Quelle transparence de l’emploi des fonds ? Rapport 2017**
Béatrice BUGUET-DEGLETAGNE
> [Lire le rapport](#)
- **Suites 2017 du contrôle du compte d’emploi des ressources de la Fondation Raoul Follereau réalisé en 2014**
Dr Pierre ABBALLEA et Didier NOURY
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation du fonctionnement du Centre National Relais des appels d’urgence pour personnes sourdes et malentendantes (CNR 114)**
Michel RAYMOND - Conjoint IGA
> [Lire le rapport](#)
> [Le communiqué de la Secrétaire d’État](#)
- **La prise en charge à l’hôpital des femmes victimes de violence : éléments en vue d’une modélisation**
Christine BRANCHU et Simon VANACKERE
> [Lire le rapport](#)
- **La politique d’accueil du jeune enfant - Revue de dépenses 2017**
Pierre MAYEUR et Gaëlle TURAN-PELLETIER – conjoint IGF
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de l’allocation d’éducation de l’enfant handicapé (AEEH)**
Delphine CORLAY et Dr Julien EMMANUELLI – Conjoint MNC
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de la mise en œuvre de la loi d’adaptation de la société au vieillissement pour le volet domicile**
Anne-Carole BENSADON et Christine DANIEL – Conjoint IGA
> [Le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Évolution de la prestation de compensation du handicap (PCH)**
Marie DAUDE, Huguette MAUSS et Stéphane PAUL
> [Lire le rapport](#)

¹¹ Rapports mis en ligne en 2017, ainsi que les rapports mis en ligne en 2018 correspondant à des missions lancées en 2017

- **Le dispositif d'évaluation interne et externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux**
Catherine HESSE et Thierry LECONTE
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation du 3^{ème} Plan autisme dans la perspective d'un 4^{ème} Plan**
Claire COMPAGNON et Delphine CORLAY – Conjoint IGEN
> [Lire le rapport](#)
- **La structuration de la politique publique d'aide aux victimes**
Stéphane LARDY et Alain LOPEZ – Conjoint IGF – IGA – IGJ
> [Lire le rapport](#)
- **Appui au dispositif visant à mettre un terme aux 'départs forcés' de personnes handicapées en Belgique**
Christian DUBOSQ
> [Lire le rapport](#)
- **Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap : réalités observées et perspectives**
Pierre NAVES - Conjoint IGAC-IGAENR
> [Lire le rapport](#)
- **Création d'une agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires**
François DUMUIS et Jérôme GUEDJ - Conjoint IGF- IGSJ
> [Lire le rapport](#)
- **Rapport sur l'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'administration pénitentiaire par l'autorité judiciaire**
Aquilino MORELLE – Conjoint IGF- IGSJ
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation du dispositif des instances médicales de la fonction publique**
Anne BRUANT-BISSON - Conjoint IGA-IGF-IGAENR
> [Lire le rapport](#)

Les rapports des missions d'appui 'Cohésion sociale' mis en ligne ¹²

- **Vivre ensemble, vivre en grand – Pour une réconciliation nationale, rapport de Jean-Louis BORLOO**
Remis le 26 avril 2018 au Premier ministre
[Lire le rapport](#)
- **72 propositions - Pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France**
Rapport d'Aurélien TACHE, parlementaire en mission auprès du ministère de l'Intérieur
Rapport remis le 19 février 2018 au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur
[Lire le rapport](#)
- **Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse - Rapport d'Antoine DULIN et Célia VEROT**
Remis le 22 mars 2017 à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
[Lire le rapport](#)
- **Premier bilan de la mise en œuvre du Plan d'action en faveur du travail social et du développement social**
Rapport de François SOULAGE, président du collectif 'Alerte'
Remis le 21 mars 2017 à la Secrétaire d'État à la lutte contre l'exclusion
[Lire le rapport](#)
- **Du baluchonnage québécois au relayage en France : une solution innovante de répit - Rapport de Joëlle HUILIER, députée de l'Isère**
Publié le 22 mars 2017
[Lire le rapport](#)
- **La force de l'égalité**
Rapport de Françoise DESCAMPS-CROSNIER, députée des Yvelines
Remis le 8 mars 2017 au Premier ministre
[Lire le rapport](#)
- **Pour un centre de ressource et de résilience : réparer et prendre soin de la vie**
Rapport de Françoise RUDETZKI
Remis le 8 février 2017 au Président de la République et à la secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée de l'aide aux victimes
[Lire le rapport](#)

¹² Rapports mis en ligne en 2017, ainsi que les rapports mis en ligne en 2018 correspondant à des missions lancées en 2017

Protection sociale

L'IGAS intervient de façon récurrente et significative dans le domaine de la protection sociale.

Ce domaine d'activité recouvre **l'ensemble des systèmes de prévoyance collective** ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale et qui visent à couvrir tout ou partie des charges des ménages à la suite de la survenue des différents risques sociaux.

Cela concerne principalement le vaste champ du service public **de la sécurité sociale**, qu'il s'agisse des différentes branches du régime général ou des régimes particuliers et spéciaux. Cela concerne également, dans une moindre mesure, **la protection sociale complémentaire** (mutuelles, institutions de prévoyance et assurances) dans le domaine de la **santé, des retraites et de la prévoyance, ainsi que l'assurance chômage**.

Regroupées par domaine d'activité principal¹³, les missions 'Protection sociale' ont occupé 17 % de l'activité de l'IGAS en 2017 (essentiellement, cette année-ci, dans le domaine de la sécurité sociale).

Les conventions d'objectifs et de gestion de la sécurité sociale

Une partie très importante de l'activité de l'IGAS en 2017 a été consacrée à l'évaluation de l'ensemble des **conventions d'objectifs et de gestion (COG) du régime général (CNAMTS – CNAV – CNAF – ACOSS¹⁴)** qui venaient à échéance à la fin de cette année-là.

À cette occasion, l'IGAS a mis en œuvre un dispositif coordonné d'évaluation des branches qui a mobilisé une vingtaine d'inspecteurs en parallèle pendant plusieurs mois. L'IGAS a également fait appel à l'expertise du SGMAP¹⁵ et d'un cabinet d'audit de référence dans le domaine des systèmes d'information.

Le texte des conventions d'objectifs et de gestion pour la période 2018-2022 traduit effectivement, et de façon substantielle, les orientations et les recommandations contenues dans les rapports de l'IGAS qui ont aidé les négociateurs de l'État et des caisses nationales à conduire leurs travaux.

➔ Lire sur [igas.gouv.fr](https://www.igas.gouv.fr) : [l'article 'FOCUS' sur l'évaluation des conventions d'objectifs et de gestion entre l'État et les caisses nationales de sécurité sociale](#)

La modernisation du service public de la sécurité sociale

L'IGAS a également été mise à contribution dans le domaine de la sécurité sociale pour de nombreuses autres missions importantes.

Une mission particulièrement sensible a été confiée *intuitu personae* à un inspecteur général des affaires sociales, M. Dominique Giorgi, appuyé par deux inspecteurs. Elle a consisté, dans des délais contraints, à **piloter le projet de transformation du régime social des indépendants (RSI)** consistant à l'intégrer au 1^{er} janvier 2018 dans le régime général, conformément aux orientations du programme du Président de la République.

¹³ Pour suivre au plus près l'activité, certaines missions au carrefour de plusieurs domaines (ex : santé au travail, emploi des personnes en situation de handicap) ont été décomptées dans chacun d'entre eux.

¹⁴ CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés - CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse - CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales - ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale

¹⁵ SGMAP : Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.

Deux missions ont également été successivement consacrées à **la mise en œuvre du « tiers payant généralisable »**. La première a permis de dresser un état des lieux sur le processus inachevé et contrasté de généralisation et aussi de formuler des recommandations pour atteindre l'objectif. La seconde a appuyé la concertation engagée sur cette base entre les différentes parties prenantes, tout en formulant également des recommandations opérationnelles qui ont servi de base aux décisions annoncées par la ministre chargée de la santé.

Une mission d'appui a permis d'accompagner l'ouverture du portail numérique des droits sociaux (www.mesdroitssociaux.gouv.fr), qui est un élément très important de la digitalisation de notre protection sociale et d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

L'IGAS a analysé en profondeur deux domaines peu connus de la sécurité sociale :

- Une mission a porté sur **la gestion de trésorerie par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)** et a conduit à formuler de nombreuses recommandations afin d'optimiser cette fonction essentielle, recommandations qui trouvent leur traduction dans la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la branche du recouvrement ;
- Une autre mission s'est penchée **sur les recours contre tiers des caisses de sécurité sociale**.

L'Inspection a, aussi, eu l'occasion de travailler sur :

- **Le secteur maritime** au travers de l'évaluation de la convention d'objectifs et de gestion de l'Etablissement national des Invalides de la marine (ENIM), qui a permis de négocier un nouveau texte qui intègre notamment une ré-internalisation des missions de l'Institut maritime de prévention et le transfert du recouvrement aux URSSAF en 2020 comme le proposait le rapport ;
- **L'Outre-mer** par l'entremise d'un rapport sur le dispositif social et fiscal en faveur des entreprises de **Guyane**, dont les conclusions ont été mobilisées dans le cadre des assises de l'Outre-mer, ou bien d'un autre rapport sur la stratégie de développement économique dans les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Les autres aspects de la protection sociale

L'IGAS a enfin conduit des missions en dehors du domaine de la sécurité sociale.

C'est notamment le cas à propos de **l'ouverture du régime d'assurance chômage aux travailleurs indépendants**. L'IGAS a présenté, à cette occasion, les défis qui sont attachés à cette extension de la couverture contre le risque de perte d'emploi ainsi que les différentes options techniquement disponibles. Le gouvernement en a tiré les fruits dans le cadre de l'élaboration de ses projets législatifs.

Les rapports 'Protection sociale' mis en ligne ¹⁶

- **Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 de la CNAF**
Stéphanie DUPAYS et Laurent GRATIEUX – Conjoint IGF
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la CNAV**
Christian ANASTASY, Johanna BUCHTER et Jean-Robert JOURDAN, avec la participation de Laurence ESLOUS
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de l'Acos**
Nicolas AMAR, Charles de BATZ et Alain BETTERICH
> [Lire le rapport](#)
- **La gestion de trésorerie de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos)**
Nathanaël ABECERA et Pierre-Yves BOCQUET
> [Lire le rapport](#)
- **Expertise relative au classement d'un ancien site des ministères économiques et financiers comme site amianté**
Yves CALVEZ et Antoine MAGNIER
> [Lire le rapport](#)
- **Contribution au rapport au Parlement sur la mise en œuvre du tiers-payant généralisable**
Jean DEBEAUPUIS et Clémence MARTY-CHASTAN
> [Lire le rapport](#)
> [Lire le communiqué ministre](#)
- **Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la CNAMTS**
Qualité de service et organisation du réseau
Émilie FAUCHIER-MAGNAN et Valérie SAINTOYANT, avec le concours de Pierre VIDEMENT, stagiaire
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la CNAMTS**
Gestion du risque
Julien MEJANE, Jean-Louis REY et Louis-Charles VIOSSAT
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion de l'IRCANTEC 2013-2016**
Charles de BATZ et Antoine DELATTRE – Conjoint CGefi
> [Lire le rapport](#)
- **La modernisation de la délivrance des prestations sociales**
Laurent CAUSSAT et Antoine DELATTRE - Conjoint IGF
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)

¹⁶ Rapports mis en ligne en 2017, ainsi que les rapports mis en ligne en 2018 correspondant à des missions lancées en 2017

- **Optimisation de la gestion des dépenses déléguées par l'État à des tiers
Revue de dépenses 2017**
Olivier TOCHE – Conjoint IGF
> [Lire le rapport](#)
- **Le recours contre tiers des caisses de sécurité sociale – Revue de dépenses 2017**
Vincent RUOL – Conjoint IGF- IGAENR
> [Lire le rapport](#)
- **L'évolution des dépenses d'indemnités journalières – Revue de dépenses 2017**
Carole LEPINE – Conjoint IGF
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de la généralisation du tiers payant**
Émilie FAUCHIER-MAGNAN, Julien MEJANE, Juliette ROGER et Louis-Charles VIOSSAT
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion
entre l'État et l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM)**
Jean DEBEAUPUIS et Véronique GUILLERMO – Conjoint CGEDD – IGAM
> [Lire le rapport](#)
- **L'optimisation des échanges de données entre organismes de protection sociale**
Laurent GRATIEUX - Conjoint IGF
> [Lire le rapport](#)

Santé

Regroupées par domaine d'activité principal¹⁷, les missions 'Santé' ont occupé 41 % de l'activité de l'IGAS en 2017. La palette des missions du domaine 'Santé' est très variée. Elle recouvre **la politique de santé, la santé publique, le pilotage de l'offre de soins et la gestion des structures de soins**.

Un premier axe regroupe les missions liées à la politique de santé publique, un second les missions relatives à l'organisation des soins et au financement des structures de soins.

L'activité se répartit en moyenne de façon globalement équitable entre ces deux pôles, mais des variations ponctuelles sont possibles chaque année.

Santé publique : prévention et sécurité sanitaire, l'usager et ses droits

- En 2017, **un accent particulier a tout d'abord été mis sur la prévention, érigée en priorité par le nouveau gouvernement.**

La **promotion de la santé a fait, à ce titre, l'objet de plusieurs missions**, le plus souvent conjointes avec des inspections relevant d'autres ministères en raison de la dimension très interministérielle de ce champ d'action. On peut citer par exemple la mission sur l'évaluation des **actions menées en matière d'activité physique et sportive à des fins de santé** et l'appui apporté au professeur Loïc Vaillant pour la réalisation de son rapport sur **la mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé**. La **promotion d'une alimentation favorable à la santé** en est une autre illustration, avec la mission consacrée à l'amélioration de l'information nutritionnelle dans la restauration collective.

La **prévention des risques sanitaires liés à l'environnement** a fait, par ailleurs, l'objet d'un investissement important, avec notamment la mission sur l'utilisation des **produits phytopharmaceutiques** et celui sur l'évaluation de la stratégie nationale sur **les perturbateurs endocriniens** ; tandis que celle sur la mise en place d'un **fonds d'indemnisation en faveur des victimes des produits phytopharmaceutiques** a eu à approfondir la question des dommages liés à l'exposition à ces substances. Une mission d'évaluation du **troisième plan national santé-environnement** a par ailleurs été lancée.

Le rapport 'L'épidémie de grippe à l'EHPAD Korian Berthelot de Lyon' analyse les pratiques pour la prévention et la gestion de cette épidémie au sein de cet établissement.

Dans le champ de la santé au travail, l'IGAS a, par ailleurs, maintenu son implication avec une mission sur l'attractivité et la formation des professions de santé au travail.

- **Diverses missions ont par ailleurs concerné la sécurité sanitaire :**

La **sécurité sanitaire des produits de santé** (médicaments, dispositifs médicaux, produits sanguins) constitue un focus important. Les missions dans ce domaine visent à s'assurer que les risques liés à leur utilisation font l'objet d'une maîtrise satisfaisante, comme l'illustre le rapport 'Signalements relatifs aux dispositifs médicaux de la société Haemonetics'.

¹⁷ Pour suivre au plus près l'activité, certaines missions au carrefour de plusieurs domaines (ex : santé au travail, emploi des personnes en situation de handicap) ont été décomptées dans chacun d'entre eux.

L'IGAS apporte également son appui au **pilotage stratégique des agences en charge des missions de veille et sécurité sanitaire**, au travers de missions destinées à évaluer ou préparer leurs contrats pluriannuels d'objectifs et de performance : l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), Santé publique France et l'Établissement français du Sang (EFS) ont été concernées en 2017.

La maîtrise des risques sanitaires de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a par ailleurs fait l'objet d'un audit.

- **La démocratie sanitaire, la bioéthique et la biomédecine, les questions liées à l'encadrement de la fin de vie et des recherches biomédicales sont des thématiques très présentes, qui placent l'usager et ses droits au cœur des missions concernées.**

L'Inspection générale a apporté ainsi son concours en 2017 au lancement des travaux de révision de la loi de bioéthique et à l'évaluation de la loi du 2 février 2016 sur la fin de vie. Elle a par ailleurs poursuivi son implication sur **la prévention des risques psychosociaux**.

Offre de soins :

organisation, financement, ressources humaines, pilotage

- **En matière d'organisation des soins, l'accessibilité des soins, leur sécurité et leur qualité constituent un terrain d'activité soutenue.**

De nombreuses missions concernent les problématiques **d'accès aux soins dans les territoires**, en lien avec les problèmes de démographie médicale et la priorité accordée à ces préoccupations par la ministre des solidarités et de la santé.

Dans le prolongement de la stratégie nationale de santé et du plan gouvernemental d'octobre 2017 pour renforcer l'accès territorial aux soins, plusieurs missions d'appui à des personnalités chargées de piloter ce plan ont été lancées pour simplifier l'exercice médical en ville, améliorer la réponse aux demandes de soins non programmés ou encore améliorer l'efficacité des dispositifs de régulation téléphonique des demandes de soins urgents ou non programmés.

Des missions d'évaluation ou de contrôle sont par ailleurs diligentées en cas de difficultés susceptibles d'affecter **la qualité et la sécurité des soins** dans certaines structures, comme par exemple en matière d'organisation de la **transplantation hépatique au sein des Hospices civils de Lyon (HCL)** ou dans le cas de la survenue de **complications graves en chimiothérapie au CHU de Nantes**.

L'évaluation peut aussi concerner l'organisation générale d'une activité, comme celle des **transports sanitaires de greffons** afin d'améliorer la réponse aux besoins des patients. Elle peut aussi porter sur l'amélioration des parcours pour certaines pathologies. L'IGAS a également contrôlé la qualité et la sécurité des soins dispensés dans **certains centres de soins dentaires (Dentexia)** et remis des propositions pour renforcer les garanties pour les patients dans ce domaine.

D'autres missions peuvent avoir pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité de certaines activités de soins, comme par exemple **les soins palliatifs et la prise en charge de la fin de vie à domicile**.

- **S'agissant des ressources humaines du système de santé**, l'IGAS s'est investie en particulier dans plusieurs missions relatives à **la formation des professionnels de santé**, par exemple la formation des professions de santé au travail, la réforme de l'internat ou l'intégration des formations paramédicales à l'université.

Elle a poursuivi son implication en matière de qualité de vie au travail et de **lutte contre les risques psychosociaux** dans les établissements, avec notamment le rapport sur 'les risques psychosociaux des personnels médicaux : recommandations pour une meilleure prise en charge'.

- **Le pilotage national et le pilotage régional des politiques d'offre de soins** font régulièrement l'objet de missions d'évaluation. **L'organisation et le fonctionnement du dispositif de soins psychiatriques** ont fait l'objet à ce titre l'objet d'un rapport d'évaluation et l'IGAS a lancé en 2017 une mission d'évaluation du pilotage de l'offre de soins par les ARS.
- L'IGAS apporte aussi son concours à **la politique de soutien à la recherche et à l'innovation**. Elle a participé notamment, à l'évaluation du **modèle économique des Instituts hospitalo-universitaires (IHU)** et remis un rapport sur **l'Institut Pasteur**.
- Enfin, l'IGAS apporte un appui actif et régulier **au pilotage de l'offre de soins outre-mer**, tant au travers de ses missions d'appui aux établissements de santé Outre-mer que de ses missions d'évaluation de l'organisation des soins et du système de santé Outre-mer.

Les suites de ces rapports

Les recommandations de l'IGAS, généralement suivies, contribuent à la dynamique de réforme et à l'adaptation continue des dispositifs aux besoins des usagers dans le secteur de la santé.

Ainsi, les recommandations du rapport **sur les risques psychosociaux des personnels médicaux** ont été très largement mises en œuvre, avec par exemple la création de la mission nationale 'Qualité de vie au travail' et la médiation nationale et régionale.

Le rapport sur **l'intégration des formations paramédicales à l'université** a été suivi de la mise en place d'une mission spécifique sur l'universitarisation des formations paramédicales¹⁸ et un comité de suivi du processus d'universitarisation des formations en santé a été installé en mars 2018.

Les préconisations du **rapport d'évaluation du contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ANSES** (Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ont aussi également largement reprises dans le nouveau COP.

¹⁸ Mission confiée au secrétaire général du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance-Maladie (HCAAM), Stéphane LE BOULDER.

Les rapports 'Santé' mis en ligne ¹⁹

- **Simplification des relations entre les professionnels de santé de ville et les administrations**
Charles de BATZ et Christian DUBOSQ
> [Lire le rapport](#)
- **Les personnels enseignants et hospitaliers, 60 ans après l'ordonnance de 1958 : propositions d'évolution**
Hamid SIAHMED – Conjoint IGAENR
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Situation de la chirurgie de l'obésité**
Dr Julien EMMANUELLI, Vincent MAYMIL, Pierre NAVES,
avec le concours de Cong-Tri THUONG, interne en santé publique
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Avenir de l'Observatoire de l'alimentation**
Jean-Marie PALACH - Conjoint CGAAER-CEGEFi
> [Lire le rapport](#)
- **Les centres de santé dentaires : propositions pour un encadrement améliorant la sécurité des soins**
Christine DANIEL et Dr Patricia VIENNE, avec la participation de Pirathees SIVARAJAH, stagiaire
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de la recommandation temporaire d'utilisation de TRUVADA® dans la prophylaxie pré-exposition de l'infection par le VIH : un enseignement pour la santé publique**
Dr Gilles DUHAMEL et Dr Aquilino MORELLE, avec l'appui d'Alexandre DREZET, stagiaire
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de l'application de la loi du 2 février 2016 sur la fin de vie**
Pr Luc BARRET, Stéphanie FILLION et Louis-Charles VIOSSAT
> [Lire le rapport](#)
- **Amélioration de l'information nutritionnelle dans la restauration collective**
Pr Daniel NIZRI – conjoint CGAAER et IGAENR
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation des actions menées en matière d'activité physique et sportive à des fins de santé**
Stéphanie DUPAYS et Abdelkrim KIOUR – Conjoint IGJS
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
> [Lire le communiqué ministres](#)
- **Utilisation des produits phytopharmaceutiques**
Clémence MARTY-CHASTAN et Erik RANCE – Conjoint CGAAER - CGEDD
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
> [Lire le communiqué ministres](#)

¹⁹ Rapports mis en ligne en 2017, ainsi que les rapports mis en ligne en 2018 correspondant à des missions lancées en 2017

- **La création d'un fonds d'aide aux victimes de produits phytopharmaceutiques**
Laurence ESLOUS – Conjoint IGF- CGAAER
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
> [Lire le communiqué ministres](#)
- **La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens :
évaluation de la mise en œuvre et propositions d'évolution**
Fabienne BARTOLI et Pierre LESTEVEN – Conjoint CGEDD – CGAAER
> [Lire le rapport](#)
> [Lire le communiqué ministres](#)
- **Répondre aux besoins de santé en formant mieux les médecins :
propositions pour évaluer et réviser le troisième cycle des études**
Florence ALLOT et Jean DEBEAUPUIS – Conjoint IGAENR
> [Lire le rapport](#)
- **Organisation et fonctionnement du dispositif de soins psychiatriques,
60 ans après la circulaire du 15 mars 1960**
Alain LOPEZ et Gaëlle TURAN-PELLETIER
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Attractivité et formation des professions de santé au travail**
Xavier CHASTEL et Hamid SIAHMED – Conjoint IGAENR –
Expert associé : Pr J-M.SOULAT, président du collège des enseignants de médecine du travail
> [Lire le rapport](#)
- **Devenir de l'Institut national de la transfusion sanguine**
Jérôme GUEDJ at Alain MORIN, assistés d'Aurélie CHAIGNEAU, interne en pharmacie
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Signalements relatifs aux dispositifs médicaux de la société Haemonetics**
Dr Pierre LESTEVEN et Alain MORIN,
avec l'appui d'Aurélie CHAIGNEAU, interne en pharmacie
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation du contrat d'objectifs et de performance 2012-17
de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)**
Jean-Marie PALACH – Conjoint CGEDD – CGAAER – CEFEFi
> [Lire le rapport](#)
- **Les soins palliatifs et la fin de vie à domicile**
Dr Gilles DUHAMEL et Julien MEJANE, avec le concours de Prescillia PIRON, interne en médecine en
stage à l'IGAS
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Organisation de la transplantation hépatique au sein des Hospices Civils de Lyon**
Christian ANASTASY et Jean-Paul SEGADÉ
> [Lire le rapport](#)
- **Le « modèle économique » des instituts hospitalo-universitaires (IHU)**
Mireille ELBAUM – Conjoint IGAENR
> [Lire le rapport](#)

- **Évaluation du programme national nutrition santé 2011-2015 et du plan obésité 2010-2013**
Charles de BATZ, Félix FAUCON et Dominique VOYNET
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Les réseaux de soins**
Nicolas DURAND et Dr Julien EMMANUELLI
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Pour une meilleure intégration des formations paramédicales à l'université : mise en œuvre des mesures de la Grande conférence de santé**
Jean DEBEAUPUIS et Axel ESSID – Conjoint IGAENR
> [Lire le rapport](#)
- **Contamination par les métaux lourds d'habitants proches d'anciens sites miniers du Gard**
Aurelien BESSON - Conjoint CGEDD
> [Lire le rapport](#)
- **L'organisation des stages des étudiants de deuxième cycle de médecine dans les établissements de santé**
Dr Francis FELLINGER et Mustapha KHENNOUF - Conjoint IGAENR
> [Lire le rapport](#)
- **Institut Pasteur**
Christine d'AUTUME – Conjoint IGF – IGAENR
> [Lire le rapport](#)
- **Contrôle du CHU de La Réunion**
Claude DAGORN, Jean-Robert JOURDAN et Angel PIQUEMAL
> [Lire le rapport](#)
- **L'épidémie de grippe à l'EHPAD Korian Berthelot de Lyon**
Alain LOPEZ et Alain MEUNIER
> [Lire le rapport](#)
> [Lire le communiqué de la ministre](#)
- **Établissements de santé :**
Risques psychosociaux des personnels médicaux : recommandations pour une meilleure prise en charge
Mise en responsabilité médicale : recommandations pour une amélioration des pratiques
Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSOIN et Hamid SIAHMED, avec la contribution de l'IGAENR
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Contrôle du centre hospitalier de Saint-Calais : circonstances du suicide d'un cadre infirmier ; management et risques psychosociaux**
Félix FAUCON et Alain MEUNIER
> [Lire le rapport](#)

Les rapports des missions d'appui 'Santé' mis en ligne ²⁰

- **Assurer le premier accès aux soins –
Organiser les soins non programmés dans les territoires**
Rapport de Thomas Mesnier, député de Charente
Remis le 22 mai 2018 à la ministre des Solidarités et de la Santé
[Lire le rapport](#)
- **Mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé**
Rapport du Pr Loïc VAILLANT
Rapport remis le 26 février 2018 à la ministre des Solidarités et de la Santé, et à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
[Lire le rapport](#)

²⁰ Rapports mis en ligne en 2017, ainsi que les rapports mis en ligne en 2018 correspondant à des missions lancées en 2017

Travail-emploi- formation professionnelle

Regroupées par domaine d'activité principal²¹, les missions 'travail, emploi, formation professionnelle' ont occupé 24 % de l'activité de l'IGAS en 2017 (soit près d'une sur quatre). Ces politiques englobent notamment la promotion de l'emploi, la formation professionnelle des jeunes et des adultes, les droits individuels et collectifs des travailleurs, les conditions de travail, le dialogue social et la négociation collective, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Elles concernent l'ensemble des actifs, qu'ils soient en emploi ou demandeurs d'emploi, les partenaires sociaux, les entreprises et les divers organismes et institutions qui interviennent en matière d'emploi, de marché du travail, et de formation professionnelle.

Au cœur de la rénovation du modèle social français

Le projet de rénovation du modèle social français, présenté en juin 2017 par le Premier ministre et la ministre du Travail, comporte six piliers dont cinq concernent le champ du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : **la transformation du droit du travail, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de l'assurance chômage, la baisse des cotisations salariales pour améliorer le pouvoir d'achat.**

L'expertise et les travaux de l'IGAS ont été largement mis à contribution pour alimenter la réflexion et préparer les prises de décision : missions d'appui et rapports ont fourni des éléments de bilan, des évaluations, identifié des scénarios d'évolution, testé différentes hypothèses, analysé leurs avantages et inconvénients.

La réforme de la formation professionnelle

L'IGAS avait, dès 2016, anticipé la réflexion sur l'évolution du dispositif de formation professionnelle, en lançant divers travaux d'évaluation dans ce champ. La poursuite de cette démarche en 2017 a permis au gouvernement de disposer, pour nourrir sa réflexion sur le lancement du Grand Plan d'investissement dans les compétences et sur la réforme de la formation professionnelle, d'un état des lieux large et documenté. Il intègre les résultats des dernières missions menées en 2017, tant sur l'évolution du paysage de la formation professionnelle à travers **la transformation digitale**, que sur **le bilan des politiques menées en matière de certification professionnelle et de validation des acquis de l'expérience professionnelle**, et sur **le déploiement du compte personnel de formation (CPF)**. Les constats et préconisations de ce dernier rapport ont très directement contribué à éclairer la conception des mesures législatives pour la transformation du CPF qui figurent dans la loi de 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel.

Dans un domaine connexe, l'IGAS a également mené une mission sur **la mobilité européenne des apprentis**, suite à laquelle le Gouvernement a annoncé un développement significatif du programme Erasmus pour les jeunes en apprentissage.

²¹ Pour suivre au plus près l'activité, certaines missions au carrefour de plusieurs domaines (ex : santé au travail, emploi des personnes en situation de handicap) ont été décomptées dans chacun d'entre eux.

Les réformes de l'assurance chômage

Le lancement, à la demande du Gouvernement, d'une mission sur **l'ouverture de l'assurance chômage aux travailleurs indépendants**, menée conjointement par l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale des finances, a permis d'expertiser les différentes options possibles et d'éclairer les pouvoirs publics et partenaires sociaux sur les moyens de donner corps à cette orientation. Les mesures figurant dans la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel se sont appuyées sur ces travaux.

L'IGAS a par ailleurs réalisé une **évaluation à mi-parcours de la convention tripartite Pôle Emploi-Etat-UNEDIC** qui devrait fournir des matériaux utiles pour la concertation débutant à l'automne 2018 sur l'assurance chômage.

L'emploi des personnes en situation de handicap

Priorité du quinquennat, la question du handicap a donné lieu à plusieurs missions de l'IGAS qui l'envisagent à travers le prisme de l'emploi. Après le rapport remis conjointement avec l'IGF sur **les entreprises adaptées**, l'IGAS s'est plus particulièrement penchée sur **le dispositif des « Cap emploi » et l'accompagnement vers l'emploi des travailleurs handicapés chômeurs de longue durée**. Une autre mission a examiné **les politiques menées pour prévenir la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés** et formulé des propositions pour mieux prendre en compte cet enjeu majeur de la prévention.

Compte tenu de l'intérêt et de la préoccupation que suscite chez l'ensemble des acteurs l'emploi des personnes en situation de handicap, l'IGAS a prévu de consacrer son rapport annuel pour 2019 à la thématique « handicap et emploi » en capitalisant sur ces travaux et ceux qu'elle a pu mener antérieurement dans ce champ.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

À la suite de son rapport sur les outils de mesure des écarts de rémunération, l'IGAS a poursuivi ses travaux sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes par une mission **d'évaluation des actions publiques en faveur de la mixité des métiers**.

L'emploi dans le secteur de la culture

Le secteur culturel continue de tenir une place significative dans les travaux de l'IGAS et donne lieu à plusieurs missions conjointes avec l'Inspection générale des affaires culturelles. L'année 2017 a ainsi vu la publication de trois rapports conjoints, portant respectivement sur la **préfiguration du fonds pour l'emploi dans le spectacle**, sur **le dispositif de licence d'entrepreneur de spectacles vivants** et sur **le recours à l'intermittence à France Télévisions et Radio France**.

Les rapports 'Travail-Emploi-Formation professionnelle' mis en ligne ²²

- **Évaluation des conventions d'objectifs et de moyens des OPCA et OPACIF**
Laurent CAUSSAT, Frédéric REMAY, Véronique WALLON
> [Lire le rapport](#)
- **La prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés**
Pierre ABALLEA et Marie-Ange du MESNIL du BUISSON, avec la participation d'Anne BURSTIN
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation des 'Cap emploi' et de l'accompagnement vers l'emploi des travailleurs handicapés chômeurs de longue durée**
Bénédicte LEGRAND-JUNG et Isabelle ROUGIER
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Premier bilan des campus métiers et des qualifications**
Fadela AMARA et Simon ARAMBOUROU - Conjoint IGAENR / IGEN
> [Lire le rapport](#)
- **La mobilité européenne des apprentis**
Patrice BOREL et Mireille GAUZERE, avec le concours de Joshua MAISSIN, stagiaire
> [Lire le rapport](#)
- **Ouverture de l'assurance chômage aux travailleurs indépendants**
Clément CADORET, Laurent CAUSSAT et Ève ROBERT,
avec la participation de Solène BAUBRY, stagiaire – Conjoint IGF
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Bilan d'étape du déploiement du compte personnel de formation (CPF)**
Sabine FOURCADE, Ève ROBERT et Véronique WALLON
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de l'appui au développement des clauses sociales dans les marchés publics**
Jean-Robert JOURDAN et Jean-Marie PALACH
> [Lire le résumé](#)
> [Lire le rapport](#)
- **La transformation digitale de la formation professionnelle continue**
Nicolas AMAR et Anne BURSTIN, avec l'appui de Paul MONTJOTIN, stagiaire
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation des actions publiques en faveur de la mixité des métiers**
Paulo GEMELGO et Marie-Ange du MESNIL du BUISSON - Conjoint IGAENR
> [Lire le rapport](#)
- **Évaluation de la politique de certification professionnelle**
Laurence ESLOUS et Antoine MAGNIER,
avec le concours de Pauline MINAUD, stagiaire – Conjoint IGAENR
> [Lire le rapport](#)

²² Rapports mis en ligne en 2017, ainsi que les rapports mis en ligne en 2018 correspondant à des missions lancées en 2017

- **Trésorerie mobilisable des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)**
Jean-Baptiste BARFETY et Laurent CAILLOT – Conjoint IGF- CEGEFi
>[Lire le rapport](#)
- **Évaluation de la politique publique de validation des acquis de l'expérience**
Xavier CHASTEL et Isabelle MENANT – Conjoint IGAENR
>[Lire le rapport](#)
- **Le recours à l'intermittence à France Télévisions et Radio France**
Louis-Charles VIOSSAT - Conjoint IGAC
>[Lire le rapport](#)
- **Préfiguration du fonds pour l'emploi dans le spectacle**
Hervé GOSSELIN – Conjoint IGF- IGAC
>[Lire le rapport](#)
- **La mobilité géographique des travailleurs - Évaluation de politique publique**
Fadela AMARA, Charlotte CARSIN et Isabelle ROUGIER – Conjoint IGF
>[Lire le rapport](#)
- **Le reporting sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises**
Jean-Baptiste BARFETY et Vincent RUOL - Conjoint IGF – CGEDD
>[Lire le rapport](#)
- **La simplification du Fonds social européen (FSE)**
Laurent CAILLOT, François DUMUIS et Simon VANACKERE –Conjoint IGF
>[Lire le rapport](#)
- **Les entreprises adaptées**
Jean-Marie PALACH et Ève ROBERT – Conjoint IGF
>[Lire le rapport](#)
- **Évaluation à mi-parcours de la convention tripartite Pôle Emploi – Etat – UNEDIC**
Hervé GOSSELIN et François SCHECHTER - Conjoint IGF
>[Lire le rapport](#)
>[Lire le communiqué ministre – Pôle Emploi- Unedic](#)
- **Évaluation des outils de mesure par les entreprises des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes**
Étienne MARIE et France MOCHEL
>[Lire le résumé](#)
>[Lire le rapport](#)
- **Évaluation de politique publique concernant le dispositif de licence d'entrepreneur de spectacles vivants - Diagnostic et scénarios**
Didier EYSSARTIER - Conjoint IGAC
>[Lire le rapport](#)
- **Missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) – rapport de synthèse 2017**
Conjoint IGA – IGAS – IGJS – IGSCCRF – CGEDD – CGAAER
>[Lire le rapport](#)
- **Situation et positionnement de l'encadrement intermédiaire dans les directions départementales interministérielles (DDI)**
Conjoint IGA-IGJS – CGEDD – IGSCCRF - CGAAER
>[Lire le rapport](#)

Les rapports des missions d'appui 'Travail-Emploi-Formation Professionnelle' mis en ligne ²³

- **Accompagner la dynamique du dialogue social par la formation et la reconnaissance de ses acteurs et par la valorisation des meilleures pratiques**
Rapport de Jean-Dominique SIMONPOLI, Directeur général de l'association Dialogues, et Gilles GATEAU, Directeur général des Ressources humaines d'Air France
Remis le 16 février 2018 à la ministre du Travail
> [Le rapport](#)
- **Rapport pour le développement de l'apprentissage – Synthèse de la concertation**
Rapport de Sylvie BRUNET, présidente de la concertation sur l'apprentissage
Publié à l'issue de la séance plénière finale de la concertation sur l'apprentissage le 30 janvier 2018
> [Le rapport](#)
- **Erasmus Pro : lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe**
Rapport de Jean ARTHUIS, député européen
Remis le 19 janvier 2018 à la ministre du Travail
> [Le rapport](#)
- **Donnons-nous les moyens de l'inclusion**
Rapport de Jean-Marc BORELLO
Remis le 16 janvier 2018 à la ministre du Travail
> [Le rapport](#)
- **Les enseignements de l'expérimentation sur la clarification des bulletins de paie**
Rapport de Jean-Christophe SCIBERRAS, DRH France et Directeur des relations sociales et de l'innovation sociale de SOLVAY
Remis le 20 février 2017 à la ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, du secrétaire d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification, et du secrétaire d'État chargé du Budget et des Comptes publics
> [Le rapport](#)

²³ Rapports mis en ligne en 2017, ainsi que les rapports mis en ligne en 2018 correspondant à des missions lancées en 2017

2 - LES METIERS DE L'IGAS

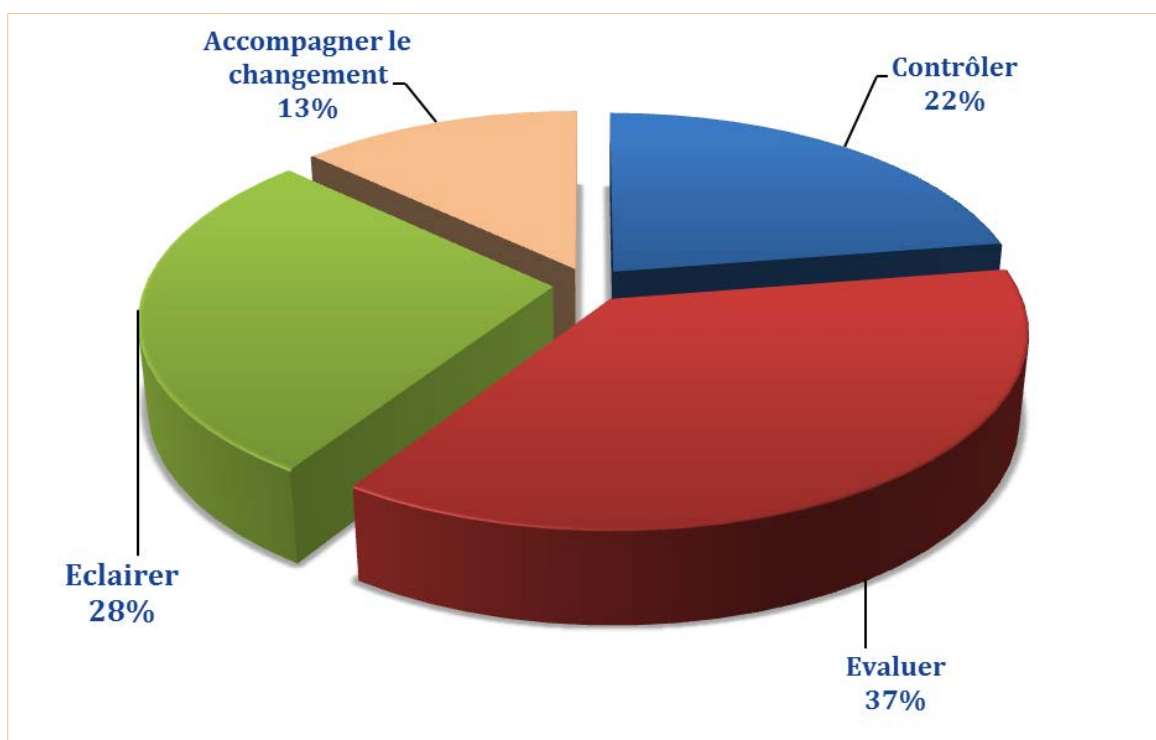
Évaluer, éclairer, contrôler, accompagner le changement

En 2017, l'IGAS a mené 184 missions qui ont contribué à éclairer la décision publique dans les domaines de la cohésion sociale, de la protection sociale, de la santé, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Inspection générale interministérielle, l'IGAS réalise des missions de contrôle, d'audit et d'évaluation, conseille les pouvoirs publics et apporte son concours à la conception et à la conduite de réformes.

L'IGAS centre son action autour de quatre grands métiers : évaluer, éclairer, contrôler et accompagner le changement.

Dans ses différents métiers, l'Inspection générale ne se borne pas aux seuls constats ; ses travaux débouchent sur des préconisations visant, selon les cas, à tirer les conséquences en termes humains et organisationnels des contrôles, à éclairer le choix des pouvoirs publics ou des responsables de structures.



➔ [Consulter la rubrique 'Métiers' du site internet de l'IGAS](#)

Évaluer : 37 % des missions de l'IGAS

L'évaluation a pour objet de « *rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés* »²⁴.

L'exercice d'évaluation suppose le recours à une méthodologie et à des techniques spécifiques²⁵ permettant de mesurer l'efficacité de l'action politique, en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre.

Exemples :

- Évaluation de l'utilisation des produits phytosanitaires
- La prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés
- Évaluation de la situation de la chirurgie de l'obésité en France
- Les morts violentes d'enfants au sein des familles : évaluation du fonctionnement des services sociaux, médicaux, éducatifs et judiciaires concourant à la protection de l'enfance

Éclairer : 28 % des missions de l'IGAS

Au-delà des missions d'évaluation, l'Inspection générale permet aux décideurs publics d'investiguer des questions ou des problématiques plus particulières concourant à la bonne réalisation des politiques publiques.

Exemples :

- Ouverture de l'assurance chômage aux travailleurs indépendants
- Le mode de financement de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- La création d'un fonds d'aide aux victimes de produits phytopharmaceutiques
- Expertise relative au classement d'un ancien site des ministères économiques et financiers comme site amianté
- Devenir de l'Institut national de la transfusion sanguine (INTS)

²⁴ Décret n° 90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques.

²⁵ Collecte et analyse des données (notamment statistiques), investigations de terrain (entretiens avec des acteurs des politiques publiques, mais également des usagers (enquêtes, focus groupes...)).

Contrôler : 22 % des missions de l'IGAS

Le contrôle vise à s'assurer qu'un service, un établissement, un organisme ou un professionnel, se trouve dans une situation conforme aux règles qui le régissent et aux exigences d'efficience requises d'une structure bien gérée.

Les contrôles de l'IGAS peuvent prendre des **formes diverses** allant de la vérification du bon fonctionnement d'un établissement (hôpital, opérateur de collecte des fonds de la formation professionnelle, caisse de sécurité sociale) au contrôle des organismes faisant appel à la générosité publique ou des services d'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux.

L'IGAS conduit également des **enquêtes administratives**, qui sont des contrôles particuliers ayant pour but d'investiguer la conduite d'un agent ou d'un groupe d'agents sur la base d'informations faisant état de mauvaise gestion ou de violations des règles

Par ailleurs, si les **audits** ne constituent pas des contrôles au sens strict, le choix a été fait de les classer ici, au regard de la proximité des méthodologies utilisées.

En matière d'audit, l'Inspection intervient de deux manières :

- en tant qu'auditeur interne de l'État pour l'ensemble des ministères sociaux et des organismes placés sous leur tutelle. L'audit a alors pour but d'évaluer l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques de ces organismes et de faire toutes recommandations nécessaires pour améliorer leur performance (cf. p. 47).
- en tant qu'auditeur externe de la Commission européenne pour la vérification du bon usage du Fonds social européen et du Fonds d'aide aux plus démunis. (cf. p. 48).

Exemples :

- Inspection de la Direccte Centre-Val de Loire
- L'association Dentexia, des centres de santé dentaire en liquidation judiciaire depuis mars 2016 : impacts sanitaires sur les patients et propositions
- Signalements relatifs aux dispositifs médicaux de la société Haemonetics
- Audit du pilotage du dispositif d'accompagnement dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

Accompagner le changement : 13 % des missions de l'IGAS

À la demande des ministres, l'IGAS peut enfin apporter son concours à la réalisation de projets : déclinaison opérationnelle de décision gouvernementale, réorganisation de structures pouvant aller, dans le cas des établissements publics de santé, jusqu'à l'administration provisoire.

Exemples :

- Transfert au régime général de la sécurité sociale de la gestion du régime social des indépendants (RSI)
- Administration provisoire du CHU de la Martinique
- Mission d'appui et de conseil à la direction générale du travail pour la préparation de la réforme du Code du travail par voie d'ordonnances

Focus sur des compétences spécifiques

Accompagner et conseiller les responsables des structures du champ sanitaire et social

Une des activités de l'IGAS est d'apporter un appui ou de conseiller les responsables des structures du champ social de ressort national, régional ou local.

Cet axe "métier", appelé "Appui, Conseil et Management" (ACM), complète les quatre grands domaines de l'Inspection que sont la Santé, la Cohésion sociale, la Protection sociale et le Travail, Emploi, Formation professionnelle.

Les missions correspondantes comportent principalement des **dimensions managériales et organisationnelles**. Elles sont de type divers : audit, appui-conseil, évaluation, administration provisoire, enquêtes, contrôles... Le champ d'intervention de ces missions est -de fait- large et transversal. Le nombre de missions croît d'année en année.

Missions de conseil ou d'éclairage

Dans le cadre du Comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (Copermo)²⁶, il a été mené des missions d'évaluation dites "T0". Il s'agit de réaliser le diagnostic (implantation territoriale, organisation, performance, finances...) d'un centre hospitalier universitaire (CHU) lorsqu'un nouveau directeur général est nommé et d'apporter les éléments permettant d'établir sa feuille de route. Tel a été le cas aux CHU de Clermont-Ferrand, Marseille et Lyon ainsi qu'à l'hôpital de Mayotte.

Au niveau départemental, l'organisation et le fonctionnement des directions départementales interministérielles font l'objet d'audits réguliers. En 2017, les directions départementales de la cohésion sociale de l'Aisne et de la Loire ainsi que le positionnement de l'encadrement intermédiaire des directions départementales interministérielles ont fait l'objet d'évaluations.

Missions d'appui et de conduite du changement

L'aide à la décision et au pilotage peut être de ressort national. Le pilotage de la concertation du 4^{ème} plan autisme a contribué en six mois à la présentation de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022. La réalisation du transfert du régime social des indépendants (RSI) au régime général a été menée à bien avec la forte contribution d'une mission IGAS.

Cet appui peut être également réalisé au niveau local, comme celui apporté aux CHU des Antilles et aux établissements de santé de Guyane. Lors de ces missions, c'est un appui très opérationnel de management et d'aide à la conduite du changement qui est apporté aux dirigeants hospitaliers.

Enfin, l'IGAS peut directement assurer la responsabilité d'un établissement et mettre en place un management de transition lorsque des administrations provisoires sont prononcées pour des établissements en très grandes difficultés financières. Cela a été le cas au centre hospitalier du Jura Sud pour une durée d'un an.

²⁶ Le comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (Copermo) :
- valide, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), les projets d'investissement des établissements de santé ainsi que les modalités de leur réalisation et la trajectoire financière correspondante ;
- assure la coordination des programmes nationaux d'amélioration de la performance des établissements de santé ;
- arrête, en lien avec les ARS, les modalités du retour à l'équilibre financier des établissements de santé les plus en difficultés et du respect de la trajectoire fixée.

Instruire les dossiers pré disciplinaires des praticiens hospitaliers

Les membres de l'IGAS ayant la qualité de médecin ou de pharmacien sont régulièrement sollicités pour traiter, en qualité de rapporteurs, de dossiers disciplinaires ou d'insuffisance professionnelle des praticiens hospitaliers, dans le cadre des procédures menées par le Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (CNG).

Accompagner les réseaux territoriaux dans leurs missions d'inspection contrôle

Dès 1999, l'IGAS a mis en place une mission d'animation des fonctions d'inspection ayant pour vocation d'animer et développer la fonction inspection-contrôle dans les DRASS et les DDASS.

Lui a succédé en 2011, la Mission permanente inspection-contrôle (MPIC) pour mieux renforcer son engagement et son action auprès des réseaux territoriaux (agences régionales de santé/ ARS et directions régionales de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale/DRJSCS) dans leurs activités d'inspection-contrôle. Pilotée par un inspecteur général, l'équipe compte huit membres. Elle réalise un programme de travail pluriannuel axé sur la structuration de la fonction inspection-contrôle et l'amélioration continue des méthodologies d'inspection-contrôle de ces réseaux.

Professionnaliser la fonction d'inspection-contrôle au sein des réseaux, grâce à :

- l'appui à l'organisation de cette fonction dans les structures concernées et l'accompagnement à la mise en œuvre de repères d'organisation et de fonctionnement ;
- l'expertise permettant d'apporter des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par les équipes de ces réseaux ;
- la construction de [guides méthodologiques sur le site internet de l'IGAS](#) et la mise en place de formations assurées localement dans les régions pour en faciliter l'appropriation.

L'action des inspecteurs territoriaux se déploie dans le cadre d'un programme de travail triennal, axé autour de :

- l'identification des acteurs et de leurs responsabilités en matière d'inspection-contrôle dans les secteurs d'activité considérés ;
- la définition des orientations nationales pluriannuelles d'inspection-contrôle en articulation avec d'autres modalités d'action (notamment certification, accréditation, traitement des réclamations, déclaration d'événements indésirables graves) ;
- la structuration des réseaux territoriaux, via :
 - > le développement du réseau collaboratif des professionnels de l'inspection-contrôle ainsi que l'organisation de séminaires nationaux et de journées régionales d'échanges ;
 - > la mise en place de repères d'organisation et de fonctionnement de l'inspection-contrôle dans les ARS, plus récemment dans les DRJSCS et l'inscription de la démarche dans la durée ;
- la réflexion sur les ressources mobilisées pour ces missions, via :
 - > le bilan annuel de la fonction inspection-contrôle des ARS ;
 - > la participation à la construction des schémas directeurs des systèmes d'information des ARS et un suivi particulier des travaux menés au niveau du réseau cohésion sociale en veillant à la prise en compte des enjeux relatifs à l'inspection-contrôle.

La MPIC réalise un rapport triennal de ses activités : le prochain englobera la période 2018-2020. Elle poursuit ses travaux dans la perspective d'une structuration optimale de la politique d'inspection-contrôle. Dès 2018, les bilans réalisés à partir du système national d'information et des revues annuelles d'organisation contribueront au pilotage national de cette activité au bénéfice de nos concitoyens.

Accompagner les administrations sociales dans la maîtrise des risques

Depuis 2011, dans chaque ministère, un dispositif est mis en œuvre visant à assurer la maîtrise des risques liés à la gestion des politiques publiques dont ces services ont la charge.

Sur les champs de l'action sociale, de la sécurité sociale, de la santé, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la mission permanente d'audit interne de l'IGAS (MPAI), évalue, de manière indépendante et objective, le degré de maîtrise des opérations conduites par les ministères chargés des affaires sociales dans la gestion des politiques publiques qui leur incombent et apporte des conseils pour les améliorer.

Les missions d'audit s'effectuent conformément aux normes internationales de l'Institute of Internal Auditors.

Un comité d'audit interne ministériel se réunit deux fois par an pour s'assurer de la qualité des travaux et valider la programmation des audits. Il est présidé par les ministres et composé de personnalités qualifiées externes aux ministères sociaux et du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Mise en œuvre du plan pluriannuel d'audit interne et suivi des recommandations

Neuf missions ont été réalisées en 2017 (Subventions aux associations, Prévention et gestion des conflits d'intérêts, Audit comptable d'opérateurs...). À l'issue de chaque mission, les organismes concernés élaborent un plan d'action pour appliquer les recommandations.

La MPAI assure ensuite un suivi semestriel de leur mise en œuvre pendant deux ans. Douze plans d'action ont ainsi été suivis en 2017 et trois ont été clôturés. Pour ces trois audits, plus des deux tiers des recommandations étaient totalement réalisés.

Contribution aux travaux interministériels

pilotés par le Comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE)

La MPAI participe aux travaux pilotés par le Comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE), instance interministérielle d'harmonisation et d'échange sur les pratiques d'audit interne : poursuite de la participation au groupe de travail chargé d'élaborer un guide d'audit interne budgétaire des dépenses de personnel et des emplois ; participation à un groupe de travail chargé de construire des formations à destination des auditeurs de l'État.

Sécuriser l'usage des fonds sociaux européens pour le compte de la Commission européenne

Pour la période 2014-2020, l'Europe investit environ 27 Mds € de fonds structurels en France dont 6Mds € pour favoriser la croissance et l'emploi, via le Fonds social européen (FSE) et l'Initiative emploi jeune (IEJ), et environ 5 Mds € pour réduire la pauvreté, via le Fonds d'aide aux plus démunis (FEAD).

L'IGAS membre de la CICC, autorité d'audit pour les fonds européens en France

En 2014, l'État français a désigné les autorités chargées de la gestion, de la certification et de l'audit de ces fonds. Si les autorités de gestion et de certification sont multiples (DGEFP, Direccte, conseils régionaux, DGCS, DGFIP, DRFIP²⁷), il appartient en revanche à une autorité d'audit unique, la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), autorité d'audit pour les fonds européens en France, de vérifier la bonne utilisation de l'ensemble des fonds européens en France.

Présidée par un inspecteur général des finances, cette commission s'appuie sur les inspections générales des autres ministères pour réaliser, dans leur champ de compétence, les audits permettant de s'assurer du bon fonctionnement des autorités de gestion et de certification et de la légalité et la régularité des opérations financées par les fonds européens.

Des audits du fonctionnement réel des systèmes de gestion et de contrôle

Dans ce cadre, l'IGAS a d'abord réalisé, entre 2014 et 2016, 28 **audits de désignation** pour s'assurer, au démarrage de la nouvelle programmation 2014/2020, de la conformité des systèmes de gestion et de contrôle annoncés par les autorités de gestion et de certification.

Dans un deuxième temps, elle est chargée d'évaluer, au moyen d'**audits de système**, le fonctionnement réel des systèmes de gestion et de contrôle mis en place. À ce titre, elle a réalisé 15 missions d'audit sur place (4 réalisées en 2016 et 11 en 2017) soit avec sa seule équipe pour les programmes mono-fonds FSE, IEJ et FEAD, soit en inter-inspections avec l'IGA pour les programmes régionaux inter-fonds FEDER/FSE.

L'IGAS participe aussi à la supervision des **audits d'opération**, conduits pour le compte de la CICC par différents auditeurs (services régionaux de contrôle des Direccte, auditeurs d'opération au sein des conseils régionaux, prestataires), qui permettent chaque année de déterminer le taux d'erreur de chaque programme et de valider les corrections nécessaires.

En 2017, les difficultés du FEAD

L'année 2017 a été marquée par les difficultés du FEAD suivies d'une amélioration de la gestion. À la suite de dysfonctionnements importants constatés lors d'un audit préventif de la Commission européenne en 2016, le paiement de ce fonds a été interrompu. La Commission européenne a alors demandé à la CICC de réaliser un suivi de la mise en œuvre de ses recommandations par l'autorité de gestion. Le rapport d'audit rendu par l'IGAS en juillet 2017 a constaté les améliorations substantielles apportées au système de gestion et de contrôle, ce qui a permis la reprise des paiements européens.

²⁷ DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Diraccte : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

DGFIP, DRFIP : directions générale et régionales des finances publiques

ANNEXE

La photo des 50 ans de l'IGAS

Pour ses 50 ans, l'Inspection générale des affaires sociales
a réuni les membres du corps et du service, le 6 novembre 2017,
en présence de Mme Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé,
et de Mme Muriel Pénicaud, ministre du Travail



